

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

**Projet d'Investissement Pour la Restauration des Forêts et des Savanes en RDC
(PIFORES)**

P178642

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

MARS 2023

Table des matières

DÉFINITIONS DES CONCEPTS CLÉS	5
1. INTRODUCTION	7
1.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION	7
1.2 OBJECTIFS DU PMPP	10
1.3 DOCUMENTS DE REFERENCES	10
1.4. DOMAINE D'APPLICATION	11
1.5. ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE	11
1.6. BENEFICIAIRES	12
1.8. RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS DU PROJET	14
1.8.1. <i>Analyse des risques environnementaux</i>	14
1.8.2 <i>Analyse des risques sociaux</i>	15
1.9. METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PMPP	15
1.9.1. <i>Démarche</i>	15
1.9.2. <i>Structuration du PMPP</i>	16
2. BREVE DESCRIPTION DES ACTIVITES DE CONSULTATION ET DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES 16	
2.1 APPROCHE METHODOLOGIQUE	16
2.2 RESUME DES ACTIVITES DEJA ENGAGEES	27
2.3 ACTIVITES ENVISAGEES.....	28
2.4 CONSULTATION ET PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES COMMUNAUTAIRES	28
3. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES	30
3.1. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES.....	30
3.1.1 <i>Parties prenantes institutionnels</i>	30
3.1.2 <i>Parties prenantes susceptibles d'être affectées par le Projet</i>	33
3.1.3 <i>Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables</i>	33
3.2 ANALYSE DES PARTIES PRENANTES.....	34
3.3 SYNTHESE DES BESOINS DES PARTIES PRENANTES AU PROGRAMME	39
4. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	43
4.1 OBJECTIFS ET CALENDRIER	43
4.2 STRATEGIE PROPOSEE POUR LA DIFFUSION DES INFORMATIONS	45
4.3. STRATEGIE PROPOSEE POUR LES CONSULTATIONS	45
4.4. STRATEGIE PROPOSEE POUR LA PRISE EN COMPTE DES POINTS DE VUE DES GROUPES VULNERABLES	47
4.5 EXAMEN DES CONTRIBUTIONS DES PARTIES PRENANTES	54
4.6 PHASES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET	54
4.7 CALENDRIER	54
5. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	56
5.1. RESSOURCES.....	56
5.1.1 <i>Parties Prenantes</i>	56
5.1.2 <i>Confirmation de l'établissement d'un budget suffisant pour la mobilisation des parties prenantes</i>	56
5.2. FONCTIONS DE GESTION ET RESPONSABILITES	58
6. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES DU PROGRAMME	60
6.1. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES DU PROJET	60
6.2. ACTIONS ENVISAGEES	63
7. SUIVI ET ETABLISSEMENT DES RAPPORTS DU PMPP	65
CONCLUSION	66
ANNEXES	67

SIGLES ET ABREVIATIONS

PIFORES : Projet d'Investissement pour la restauration des savanes

CPF : Country Partner Framework

NES : Norme Environnementale et Sociale

FCV : Fragility Conflict Violence

GES : Gaz à effet de serre

PA : Peuples autochtones

VBG : Violence Basée sur le Genre

PGAPF : Projet de Gestion Améliorée des Paysages Forestiers

EAS/HS : Exploitation Abus Sexuel /Harcèlement sexuel

CLD : Comité Locaux de Développement

CART : Conseil de Gestion Rurale

CAFI : Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale

EESS : Evaluations environnementales et sociales stratégiques

EIES : Etude d'Impact Environnemental et Social

REPALEF : Réseau des Populations Autochtones pour la Gestion des Ecosystèmes Forestiers

PIREDD : Projet Intégré REDD

COLO : communautés Locale

CPR : Cadre de Politique et de Réinstallation

PAR : Plan d'Action et de Réinstallation

CPPA : Cadre de Politique en faveur des Peuples Autochtones

CLIP ; Consentement Libre Préalable et Informé

ACE : Agence Congolaise de l'Environnement

CFCL : Concession des Forêts des Communautés Locales

PME : Petites et Moyennes Entreprise

MRV : Mesure de Vérification et de Reportage

MEDD : Ministère de l'Environnement Développement Durable

UC-PIF (FIP) : Unité de Coordination Pour le Programme d'Investissement Forestier

PGMO : Procédure de Gestion de la Main d'œuvre

CES : Cadre Environnementale et Social

CGES : Cadre de Gestion Environnemental et Social

PMPP : Plan de Mobilisation des Parties Prenantes

GES : Gaz à effet de serre

SOP ; Serie of Projects

PSE : Paiement des Services Environnementaux
PFNL : Produit Forestier Non Ligneux
CARG : Conseil Agricole Rural de Gestion
PDD : Plan de Développement Durable
CPE : Coordination Provinciale de l'Environnement
DFC : Direction de Foresterie Communautaire
DVDA : Direction de voie de desserte agricole
OSC : Organisation de la Société Civile
REDD : Réduction des Émissions liées à la Dégradation et à la Déforestation
GTCR : Groupe de Travail et Climat Rénové
VBG : Violence Basée sur le Genre
ANSER : Agence Nationale d'Électrification
OSC : Organisation de la Société Civile
ALES : Agence Locale d'Exécution et Maitrise d'Ouvrage
VCE : Violence Contre les Enfants
MGP : Mécanisme de Gestion des Plaintes

LISTE DES TABLEAUX

Liste des tableaux

Tableau 1 : Parties Prenantes consultées par Province

Tableau 2 : Synthèse des préoccupations et recommandations des parties prenantes lors de la préparation du PMPP

Tableau 3 : Parties intéressées/concernées par PIFORES

Tableau 1 : Evaluation du pouvoir des parties prenantes par catégorie

Tableau 2 : Synthèse des besoins des parties prenantes du projet

Tableau 3: Précisions sur les actions du programme de mobilisation

Tableau 4 : Techniques d'engagement des Parties Prenantes

Tableau 5: Synthèse de la stratégie de diffusion des informations

Tableau 6: Stratégie pour les consultations dans le cadre du PIFORES

Tableau 7 : Calendrier des déroulements des activités

Tableau 8 : Budget prévisionnel d'exécution des actions de communication, de sensibilisation et de mobilisation des parties prenantes

Tableau 12 : Composition des comités par niveau

Tableau :13 Mise en œuvre du MGP

DÉFINITIONS DES CONCEPTS CLÉS

Ce lexique proposé a pour but de faciliter une compréhension commune des termes clés qui seront employés dans le cadre de ce projet. Il s'agira essentiellement de :

➤ Parties touchées par le projet :

L'expression « parties touchées par le projet » désigne les personnes susceptibles d'être affectées par le projet en raison de ses effets réels ou des risques qu'il peut présenter pour le milieu physique, la santé, la sécurité, les pratiques culturelles, le bien-être ou les moyens de subsistance de ces personnes. Il peut s'agir de particuliers ou de groupes, y compris les populations locales (CES, Banque mondiale).

➤ Autres parties concernées :

L'expression « autres parties concernées » désigne tout individu, groupe ou organisme ayant un intérêt dans le projet, soit en raison de son emplacement, de ses caractéristiques ou de ses effets, soit pour des questions d'intérêt public. Il peut s'agir notamment d'organismes de réglementation, d'autorités publiques, de représentants du secteur privé, de la communauté scientifique, des universités, des syndicats, des organisations féminines, d'autres organisations de la société civile et de groupes culturels. (CES, Banque mondiale).

➤ Mécanisme de gestion des plaintes

Un mécanisme de gestion des plaintes est un système ou un processus accessible et ouvert à tous qui sert à prendre acte en temps utile de plaintes et de suggestions d'améliorations à apporter au projet, et à faciliter le règlement des problèmes et des réclamations liées au projet. Un mécanisme efficace de gestion des plaintes propose aux parties touchées par le projet des solutions qui permettront de corriger les problèmes à un stade précoce. (CES, Banque mondiale).

➤ Personnes défavorisées ou vulnérables

L'expression « défavorisé ou vulnérable » désigne des individus ou des groupes d'individus qui risquent davantage de souffrir des effets du projet et/ou sont plus limités que d'autres dans leur capacité à profiter des avantages d'un projet. Ces individus ou ces groupes sont aussi susceptibles d'être exclus du processus général de consultation ou de ne pouvoir y participer pleinement, et peuvent de ce fait avoir besoin de mesures et/ou d'une assistance particulière. (CES, Banque mondiale).

➤ Violences Basées sur le Genre

L'expression qui désigne tout acte préjudiciable perpétré contre le gré d'une personne et fondé sur les différences que la société établit entre les hommes et les femmes (genre). Elle englobe les actes qui provoquent un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, la menace de tels actes, la contrainte, et d'autres formes de privation de liberté. Ces actes peuvent se produire dans la sphère publique ou privée.

➤ Exploitation et abus sexuels :

L'exploitation sexuelle est tout abus ou tentative d'abus de position de vulnérabilité, de pouvoir différentiel ou de confiance, à des fins sexuelles, y compris, mais sans s'y limiter, le fait de

profiter financièrement, socialement ou politiquement de l'exploitation sexuelle d'une autre personne. L'abus sexuel s'entend de l'intrusion physique effective ou la menace d'intrusion physique de nature sexuelle, par la force, sous la contrainte ou dans des conditions inégalitaires.

7.Harcèlement sexuel :

Ce terme est défini comme toute avance sexuelle importune ou demande de faveurs sexuelles ou tout autre comportement verbal ou physique à connotation sexuelle raisonnablement propre à choquer ou humilier, lorsqu'il entrave la bonne marche du service.

➤ **Peuples autochtones :**

Aux termes de la loi portant protection et promotion des droits des peuples autochtones pygmées, ce terme désigne les peuples de chasseurs cueilleurs vivant généralement dans la forêt, qui s'identifient en tant que tel et se distinguent des autres peuples Congolais par leur identité culturelle, leur mode de vie, leur attachement et leur lien étroit à la nature ainsi que par leurs savoirs endogènes (article 2)

➤ **Communautés locales :**

Aux termes du code forestier, la communauté locale est définie comme étant une population traditionnellement organisée sur la base de la coutume et unie par des liens de solidarité clanique ou parentale qui fondent sa cohésion interne. Elle est caractérisée, en outre, par son attachement à un terroir déterminé (article 1)

1. INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, avec le soutien financier et technique de la Banque mondiale, a préparé et met en œuvre le Projet d'Investissement pour la Restauration des Forêts en RDC (PIFORES en sigle). L'approche multidimensionnelle de PIFORES a pour objectif à long terme de réduire la pression sur les paysages forestiers, réduisant ainsi la déforestation, la dégradation des forêts et les émissions de gaz à effet de serre qui résultent de la disparition des forêts. La réalisation de l'objectif de développement sera mesurée à l'aide des indicateurs suivants :

- zones de paysage forestier ciblées faisant l'objet d'une gestion durable sur la base de critères définis (ha) ;
- réduction du taux de déforestation dans certaines zones (% de déforestation par zone) ;
- réduction des émissions nettes de GES (tCO₂eq) ;
- communautés dans les zones cibles ayant un accès accru aux sources de revenus provenant de la gestion durable des forêts et des activités connexes (ventilé pour les femmes, les PA) ;
- nombre de chaînes de valeur durables développées (agriculture, sylviculture, énergie) ;
- personnes ayant un accès nouveau ou amélioré à des solutions de cuisson propres (Nombre).

La durée de la mise en œuvre du projet est de 7 ans. En accord avec la procédure de la Banque mondiale pour les Séries de Projets (SOP), il est toutefois envisagé que des phases ultérieures (extension) permettent la continuité de l'appui aux activités.

Le projet pourra soutenir la mise en place d'environ 120 000 hectares de plantations agroforestières en savane dégradée et 270 000 hectares pour la restauration et la conservation grâce aux mises en défens des savanes et des Concessions Forestières des Communautés Locales (CFCL). Ces activités devront concerner environ 4,5 millions de bénéficiaires, dont 50 000 Peuples Autochtones (PA).

L'objectif de développement du Projet est d'améliorer l'aménagement du territoire, la gestion des paysages forestiers et les moyens de subsistance des communautés dans les zones sélectionnées tout en s'appuyant sur une série de stratégies et de plans d'actions qui ont fait leurs preuves pour améliorer la gestion des paysages forestiers

Le Projet est organisé autour de cinq (5) composantes telles que décrites ci-dessous :

- Composante 1 : Amélioration de l'aménagement du territoire pour la gestion des ressources naturelles dans les zones ciblées (17 millions de dollars américains). Cette composante soutiendra la planification de l'utilisation des terres afin de promouvoir une vision à long terme du développement durable en RDC qui équilibre les intérêts économiques, les moyens de subsistance et l'utilisation et la gestion des ressources naturelles. Conformément au programme de réforme foncière du pays, et en s'appuyant sur l'expérience acquise dans le cadre du PGAPF, la planification de l'utilisation des terres sera soutenue à tous les niveaux administratifs (de la province au village) pour

aider les autorités et les communautés à prendre des décisions informées et participatives en tenant compte des priorités de développement et de conservation. Ces activités aideront également à identifier l'emplacement et les activités les plus appropriés pour l'investissement dans le cadre de la composante 2 afin de renforcer l'appropriation et l'impact de la communauté. Elle comprend la sous-composante 1a : Soutien à l'amélioration de la planification de l'utilisation des terres et des droits dans les provinces ciblées (8 millions **USD**), sous-composante 1b : Développement de plans simples d'utilisation des terres au niveau des villages (6 millions de dollars USD) et la sous-composante 1c : Renforcement des capacités pour une meilleure gestion des risques environnementaux et sociaux (3 millions USD) Composante 2 : Développement des chaînes de valeurs agroforestières et forestières pour la gestion durable des paysages (215 millions USD). Cette composante visera à réduire la pression exercée sur les forêts existantes par la production agricole et l'extraction de bois de chauffage/de bois d'œuvre, à fournir des revenus grâce à un meilleur accès aux marchés intérieurs et au paiement des services environnementaux (PSE), et à réduire l'insécurité alimentaire dans la zone du projet. Pour ce faire, le projet soutiendra 1) l'agroforesterie et la reforestation dans les zones de savane dégradées, 2) la restauration et la protection du paysage, 3) des chaînes de valeur plus durables dans les zones forestières, y compris par le biais de la foresterie communautaire, et 4) la réhabilitation des routes dans certains points chauds du projet pour un meilleur accès au marché. Le projet inclura des composantes spécifiques pour assurer que les femmes, les PA et les autres groupes vulnérables soient équitablement impliqués dans les activités de développement et dans tout mécanisme de partage des bénéfices pour soutenir la gestion forestière communautaire et aborder les marchés locaux du bois et des produits forestiers non ligneux (PFNL). Elle comprendra la sous-composante 2a : développement des chaînes de valeur de l'agroforesterie et du reboisement dans les zones de savanes dégradées (100 millions **USD**), la sous-composante 2b : Restauration des paysages et prévention des incendies dans les savanes et les plantations (20 millions **USD**), la sous-composante 2c : Soutien au chaîne de valeur durables et aux moyens de subsistance alternatifs dans les zones forestières y compris par la foresterie communautaire (CFCL) (25 millions **USD**) et la sous-composante 2.4 réhabilitation des routes pour un meilleur accès au marché (20 millions).

- Composante 3 : Développement d'une chaîne de valeur durable pour l'énergie et la cuisson efficace (27 millions USD, comprenant une subvention de 10 millions USD du Fonds pour la cuisson propre). Cette composante vise à donner une solution à plus long terme qui consistera à motiver les populations urbaines à adopter des sources d'énergie alternatives pour la cuisine. Cette composante propose de s'appuyer sur les programmes existants dans la région qui cherchent des alternatives aux combustibles issus de la biomasse et les activités chercheraient à tester de nouvelles approches et à soutenir l'expansion des initiatives réussies pour la fourniture d'énergie durable. Elle comprend la sous-composante 3a : Renforcement des capacités pour la transition vers une production plus efficace de charbon de bois (7 millions **USD**), la sous-composante 3b : Soutien à la transition vers des solutions énergétiques plus efficaces et des solutions de cuisson plus propres (20 millions **USD** ; y compris la subvention proposée de 10

millions **USDs** du Fonds pour la cuisson propre)

- Composante 4 : Approches améliorées et innovantes pour la mesure, le rapportage et la vérification (MRV) et la finance climat basée sur les résultats (11 millions de dollars américains). Elle vise à renforcer les capacités en matière d'outils et de méthodes de mesure, de rapportage et d'évaluation, de sorte que des incitations réalistes puissent être fournies aux communautés pour la "sauvegarde" des services écosystémiques et que le financement de la gestion à long terme puisse être assuré. Le pays étant appelé à devenir actif sur les marchés internationaux du carbone, le projet renforcera les capacités et les cadres de gouvernance afin de saisir les opportunités de mobiliser le financement climatique et de tirer parti des flux de capitaux privés. Elle comprend la sous-composante 4a : Soutien au MRV des données forestières et des résultats en matière de GES (5,5 millions **USD**) et Sous-composante 4b : Soutien à l'accès au financement carbone et aux autres mécanismes de financement durable (5,5 millions **USD**)
- Composante 5 : Mise en œuvre, suivi et évaluation du projet (30 millions de dollars USD). Elle constitue la composante de gestion du programme. Elle financera le coût opérationnel de la coordination du programme, le suivi et évaluation, la gestion financière et des sauvegardes ainsi que la communication.

Pour ce qui est des zones d'intervention pour cette première phase, le projet va se réaliser dans deux bassins représentés ci-dessous : Bassin ouest : Kinshasa, Kongo Central et Kwilu (i) et le Bassin central : Kasai, Kasai Central, Kasai Oriental et Lomami.

Quant à sa mise en œuvre, le gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) envisage de mettre en œuvre le PIFORES sous la direction du ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Ainsi, la Banque mondiale a accepté d'accorder à ce projet un financement de l'ordre de 300 millions de dollars Américains couvrant une durée de 5 ans.

Le Projet est préparé sur la base du Cadre environnemental et social de la Banque mondiale (CES). Selon la Norme environnemental et social NES 10 relative à l'engagement des parties prenantes et la diffusion de l'information, l'Unité de Coordination du Programme d'Investissement Forestier préparera un plan de communication pour fournir aux parties prenantes l'information sur le projet qui soit compréhensible et accessible et les consultera sous une forme adaptée à leur culture, de manière libre de toute manipulation, sans interférence, coercition, discrimination.

Le plan de mobilisation des parties prenantes a pour objectif principal d'identifier et de mobiliser l'ensemble des individus, groupes d'individus, communautés affectées, les services nationaux et provinciaux travaillant dans le secteur forestier, les autorités traditionnelles et locales, la société civile et les ONG locales concernées par les activités de PIFORES et qui d'une manière ou d'une autre sera impliqués dans la mise en œuvre du PMPP. Celui-ci permet aussi de clarifier pour les voies et moyens par lesquels le projet communiquera avec les différentes parties prenantes et le mécanisme par lequel elles pourront présenter des problèmes et adresser des plaintes y relatif. Comprendons qu'au cours de sa mise en œuvre, l'implication des populations assurera une bonne collaboration entre les communautés et le PIFORES et

aidera à minimiser et mitiger les risques environnementaux et sociaux, permettant ainsi d'atteindre les objectifs du projet. Le PMPP doit également fournir des orientations sur la manière dont les communautés situées dans les zones de conflit du pays seront engagées et participeront.

1.2 OBJECTIFS DU PMPP

L'objectif du plan de mobilisation des parties prenantes est d'identifier les parties prenantes et leurs préoccupations, définir les rôles et les responsabilités des différents acteurs qui interviennent dans sa mise en œuvre ainsi que les échéances d'exécution des activités et les coûts (au besoin) des consultations et des activités de participation. Ainsi, sous la responsabilité du Coordonnateur de l'Unité de Coordination du Programme d'Investissement Forestier (UC-PIF), le plan de participation des parties prenantes sera traduit en un programme d'activités budgétisées qui définit clairement les étapes de réalisation du programme (début et fin des activités), les coûts des différentes interventions ainsi que les responsabilités des parties prenantes. Pendant la mise en œuvre, un suivi continu et un ajustement flexible de la gestion des risques sociaux et environnementaux permettront d'adapter le PMPP à la situation de mise en œuvre du Projet.

Les objectifs spécifiques du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes sont :

- Établir une approche systématique de mobilisation des parties prenantes qui permettra aux clients de bien les identifier, de nouer et maintenir avec elles, en particulier les parties touchées par le projet, une relation constructive.
- Évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du projet et sa performance environnementale et sociale.
- Encourager la mobilisation effective de toutes les parties touchées par le projet pendant toute sa durée de mise en œuvre sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir.
- S'assurer que les parties prenantes reçoivent, en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée, l'information relative aux risques et effets environnementaux et sociaux du projet.
- Doter les parties touchées par le projet des moyens permettant aisément à toutes d'évoquer leurs préoccupations et de porter plainte, et au gouvernement d'y répondre et de les gérer.

1.3 DOCUMENTS DE REFERENCES

La mobilisation des parties prenantes se conformera essentiellement aux exigences des normes environnementales et sociales, aux notes d'orientations pour les emprunteurs. On citera à titre d'information les références suivantes :

- Normes Environnementales et Sociales 10 (NES10) : Mobilisation des parties prenantes ;
- Normes Environnementales et Sociales 1 (NES1) : Evaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux ;

- Note d'orientation pour les emprunteurs selon le CES pour les opérations IPF – ESS10/ GN (Guidance Notes for Borrowers), Les sources d'information suivantes ont également été utilisées pour préparer ce plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) ;
- Les résultats de certaines études techniques, sociales et environnementales;
- Les résultats des consultations menées dans le cadre de la préparation du présent PMPP.

1.4. Domaine d'application

Le domaine d'application des activités de mobilisation des parties prenantes au PIFORES s'applique aux individus et aux groupes (selon la norme NES10) qui :

- Sont ou pourraient être affectés par le projet (les parties affectées par le PIFORES) ; et
- Peuvent avoir un intérêt dans le programme (les autres parties concernées).

1.5. Arrangement institutionnel de mise en œuvre

Les organes responsables du PIFORES seront :

Comités de pilotage. Au niveau national, un comité directeur présidé par le MEDD et des autres membres composés des représentants de tous les ministères concernés, du secteur privé et de la société civile, fournira une orientation stratégique et supervisera l'approbation et le contrôle des plans de travail et des budgets annuels du projet.

Des comités de Pilotage Provinciaux seront également créés pour superviser la mise en œuvre des activités du projet au niveau local. Présidé par le gouverneur sous la coordination technique du MEDD. Ils seront composés de représentants des gouvernements provinciaux, de l'Administration territoriale, des services décentralisés des ministères concernés par le projet, de représentants du secteur privé, de la société civile et des Conseil Agricole Rural de Gestion (CARG). Leur composition détaillée sera précisée dans le Manuel de mise en œuvre.

Le ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD), à travers l'UC-PIF existante, sera l'entité de mise en œuvre du projet. L'UC-PIF gère sous les politiques de sauvegarde de la Banque mondiale le Projet de gestion améliorée des paysages forestiers (P128887) depuis 2014, et a mis en œuvre sous les sauvegardes le Programme de réduction des émissions de Mai-Ndombe (P160320). L'appui à l'opérationnalisation de l'accord de paiement des réductions d'émissions dans le cadre du Programme de réduction des émissions de Mai-Ndombe appliquera le Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale.

Cependant, l'expérience de l'UC-PIF. en matière de CES est limitée, et un renforcement des capacités sera nécessaire. En outre, les activités seront mises en œuvre dans plusieurs provinces dont les capacités de gestion des risques E&S sont faibles.

L'UC-PIF a maintenu un spécialiste environnemental et social à plein temps basé au niveau national. Pour assurer un suivi étroit de la mise en œuvre du projet, il sera nécessaire de renforcer l'équipe de gestion des risques E&S par l'embauche de spécialistes E&S supplémentaires (y compris des spécialistes VBG) au niveau national et/ou provincial des provinces ciblées. Le nombre exact de spécialistes E&S supplémentaires et leur localisation seront définis par l'évaluation. En outre, l'UC-PIF sera renforcée par deux spécialistes de la biodiversité et de la gestion des ressources naturelles.

On s'attend à ce que le UC-PIF ait besoin d'un soutien important de la part de consultants indépendants et de l'équipe E&S de la Banque mondiale pour la préparation et la mise en œuvre des instruments requis par le nouveau Cadre environnemental et social (CES)

Le MEDD régit les politiques environnementales et leur conformité à travers sa principale agence nationale, l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE). L'ACE est responsable du suivi et de la gestion des impacts environnementaux et sociaux de tous les projets, conformément à la réglementation nationale. Cette agence est cependant en sous-effectif et a des capacités limitées, le projet inclura le personnel de l'ACE dans les formations de renforcement des capacités sur le CES.

1.6. Bénéficiaires

Les bénéficiaires directs du projet sont les suivants :

Les ménages considérés comme paysans/ petits agriculteurs membres des Comités Locaux de Développement

Les petits fermiers au sein des zones sélectionnées par le projet

Les fermiers et ou concessionnaires dans les zones sélectionnées par le projet

Les PA identifiés dans les zones sélectionnées par le projet

Les bénéficiaires indirects sont :

- Les membres des Conseils Agricoles Locaux de Gestion (CARG) et Conseil Agricole Rural de territoire (CART)
- Les membres des Services Techniques des ministères des ministères intersectoriels
- Les Ong et plates forme oeuvrant dans les zones sélectionnées par le projet

1.7 Zone d'intervention du projet

La zone du programme couvrira sept provinces des bassins Centre et Ouest du cadre de partenariat entre la banque et la RDC. Les différentes provinces sont reprises ci-dessous :

La Province du Kasai couvre une superficie de 95 631 Km². La Province du Kasai compte une population totale estimée à 4 567 845 habitants dont 52% de femmes et 48% d'hommes. Administrativement, elle est découpée en une ville et cinq territoires, notamment la ville de Tshikapa qui est son chef-lieu et les territoires de Dekese, Ilebo, Luebo, Mweka et Tshikapa (Kamonia).

La province du Kongo- Central : Le Kongo Central présente un relief de plateaux plus ou moins vivement disséqués et jamais très élevés, leur altitude dépassant rarement 750 m. Enfin au Nord Kivu le relief est très accidenté. Ce relief est formé des plaines, des plateaux et des chaînes de montagne.

La Province du Kasai-Central couvre une superficie de 59.111 Km². Elle est limitée au Nord par l'Est de la Province du Kasai et le Sud de la Province du Sankuru ; à l'Est par l'Ouest de la

Province du Sankuru et le Nord-Ouest de la Province du Kasai-Oriental, et l'Ouest de la Province de Lomami ; au Sud par le Nord de la Province de Lualaba et à l'Ouest par la République d'Angola, et l'Est de la Province du Kasai. Son Chef-lieu est Kananga. La province comprend cinq territoires (Demba, Dibaya, Dimbelenge, Kazumba et Luiza). En 2015, la province comptait 4 110 616 habitants dont 52% de femmes et 48% d'hommes.

La Province de Kwilu est limitée au nord par la Province de Mai Ndombe, à l'Est par la Province du Kasai, au Sud par la Province de Kwango et à l'Ouest par le Nord et l'Est de la Province du Kwango et de la ville Province de Kinshasa puis le Sud de la Province de Mai Ndombe. Etendue sur une superficie de 78213 Km², avec une densité de 65 habitants/ Km², elle dénombre une population totale de 5 213 800 habitants dont 52% de femmes et 48% d'hommes.

La Province de Kasai Oriental est située au centre du pays. Elle borde les provinces du Kasai-Central à l'ouest, du Sankuru au nord, et de la Province de Lomami au sud. Son chef-lieu est Mbuji Mayi. Ayant une superficie de 9545 Km² avec une population estimée en 2017 à 3,4 millions d'habitants dont 52% de femmes et 48% d'hommes pour une densité de 353 habitants/Km². Cette province dénombre donc 5 territoires à savoir : Kabeya Kamwanga, Katanda, Lupatapata, Miabi et Tshilenge.

La province de la Lomami est située au centre du pays sur la rivière Lomami et est constituée par 4 territoires qui sont : Kabinda-chef-lieu de la province, Kamiji, Lubao, Luilu et Ngandajika. L'ensemble de ces territoires forme une superficie de 54 613 Km² et ils sont limitrophes de 7 provinces de la RDC (Haut- Lomami au Sud ; Tanganyika au Sud ; au Nord, Sankuru ; Kasai oriental et Kasai central à l'ouest ; au Sud-ouest Lualaba et Maniema au Nord-Est).

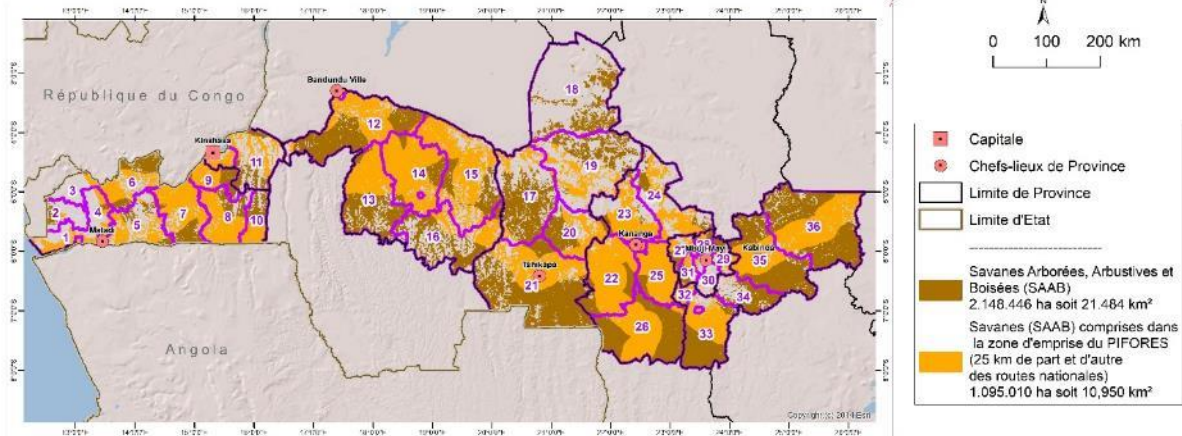
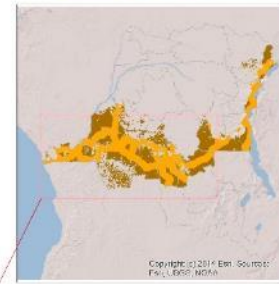
Enjeux environnementaux et sociaux dans la zone du projet

Les provinces ciblées par le PIFORES (Kasai ; Kasai Central ; Kasai-Oriental ; Kwilu, Kongo-Central, Lomami) sont soumises à plusieurs contraintes et défis environnementaux et sociaux dont les principaux sont les suivants :

- La lutte contre l'exploitation illicite du bois ;
- La gestion commune des risques naturels (éboulements ; inondation, érosion hydrique) ;
- La gestion durable des déchets, dont les déchets biomédicaux ;
- La protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel
- La préservation de la biodiversité ;
- La gestion des conflits fonciers ;
- Les conflits sociaux (affrontements armés entre les communautés locales, conflits éleveurs-agriculteurs, etc.) ;
- La gestion des risques liés à l'exploitation et l'abus sexuel, et le harcèlement sexuel (EAS/HS)

N°	TERRITOIRE	PROVINCE	N°	TERRITOIRE	PROVINCE
1	Moanda	Kongo Central	22	Kazumba	Kasai Central
2	Lukula	Kongo Central	23	Diemba	Kasai Central
3	Tshela	Kongo Central	24	Dimbelenge	Kasai Central
4	Seke-Barza	Kongo Central	25	Dibaya	Kasai Central
5	Songololo	Kongo Central	26	Lulza	Kasai Central
6	Luozi	Kongo Central	27	Kabeya-Kamwanga	Kasai Oriental
7	Mbanza-Ngungu	Kongo Central	28	Lupatapata	Kasai Oriental
8	Madinba	Kongo Central	29	Katanda	Kasai Oriental
9	Kasangulu	Kongo Central	30	Tshilenge	Kasai Oriental
10	Kimvula	Kongo Central	31	Miabi	Kasai Oriental
11	Maluku	Kinshasa	32	Kamiji	Lomami
12	Bagata	Kwilu	33	Lulika	Lomami
13	Masi-Manimba	Kwilu	34	Ngandajika	Lomami
14	Bulungu	Kwilu	35	Kabinda	Lomami
15	Idiofa	Kwilu	36	Lubao	Lomami
16	Gungu	Kwilu			
17	Ilebo	Kasai			
18	Dekese	Kasai			
19	Mweka	Kasai			
20	Luebo	Kasai			
21	Kamonia	Kasai			

**République Démocratique du Congo
Programme d'Investissement pour la
Forêt et la Restauration des Savanes (PIFORES)
Territoires concernés**



Carte de la zone du PIFORES

1.8. RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS DU PROJET

1.8.1. Analyse des risques environnementaux

La nature, l'ampleur des risques et des impacts environnementaux négatifs attendus des activités du projet seront liés aux travaux de construction et réhabilitation, y compris la santé et la sécurité au travail, l'utilisation rationnelle des ressources (eau), et l'érosion (surtout dans le Kasai) et la gestion des sols arables. Ainsi l'on peut citer parmi les principaux risques environnementaux :

- Les incidents ou accidents sur les chantiers du programme,
- Les conflits de cohabitation liés à la pression foncière ;
- Pollution des sols, de l'air des cours et plans d'eau, maladies, les incidents ou accidents sur les chantiers du programme ;
- Risques divers de blessures et d'accidents pour les travailleurs et la prévalence de l'incidence de maladies respiratoires par suite d'émanation de poussières et de gaz carboniques ;
- Risques typiques (l'exposition aux dangers physiques liés à l'utilisation de l'équipement,
- Les risques de trébuchement et de chute, l'exposition au bruit et à la poussière, la chute d'objets, l'exposition à des matières dangereuses et l'exposition aux dangers électriques liés à l'utilisation d'outils et de machines)
- Risque de propagation des maladies sexuellement transmissibles /VIH-SIDA (liés aux questions des risques de VBG, incluant l'EAS/HS)
- Risque de prolifération des vecteurs des maladies à support hydrique.

1.8.2 Analyse des risques sociaux

Le risque social est jugé élevé. Les activités de la composante 1 (Développement de plans simples d'utilisation des terres au niveau des villages et soutien à la planification améliorée de l'utilisation des terres dans les provinces ciblées) pourraient avoir des impacts en aval et le projet devra s'assurer que les termes de référence de ces activités sont compatibles avec le FSE. De même, toutes les activités d'assistance technique comportent des risques similaires, qui devront être atténués de la même manière. Les activités de la composante 2, liées au développement de plantations et à la transition vers une production efficace de charbon de bois, comportent une série de risques sociaux négatifs potentiels, notamment le déplacement physique et économique, la restriction de l'accès aux ressources et une compensation inadéquate pour les personnes touchées, en particulier dans le bassin central (Kasaï), connu pour abriter des peuples autochtones (bassin oriental) et où il est possible que le CLIP soit requis dans certains sous-projets.

Un cadre de politique de réinstallation (CPR) et un cadre de planification des populations autochtones (CPPA) seront préparés par le projet afin de fournir des lignes directrices pour l'élaboration d'éventuels plans d'action de réinstallation (PAR) et plans des populations autochtones (PPA). Les initiatives communautaires de travaux de génie civil pour la prévention des incendies, les routes secondaires agricoles et la réhabilitation des petits ponts dans le cadre de la même composante comportent également des risques, notamment ceux liés au travail (travail des enfants, travail forcé, conflits du travail, etc.), à l'exploitation et aux abus sexuels, au harcèlement sexuel (EAS/HS) et à l'exclusion sociale, en particulier lors du recrutement des travailleurs communautaires. Le projet devra préparer des procédures de gestion du travail pour faire face à ces risques. Faisons remarquer que, certaines des provinces ciblées accueillent des personnes déplacées à l'intérieur du pays et ont été identifiées par l'évaluation trimestrielle des risques de sécurité de la Banque dans l'ensemble du pays comme des points chauds pour les conflits violents, les enlèvements, le harcèlement, etc. Cela pourrait être aussi dû aux impacts potentiels du projet lui-même qu'aux conditions générales d'instabilité, de conflit et de fragilité dans le Kasaï - Central, susceptibles d'affecter les bénéficiaires du projet dans les communautés principalement sur les activités d'agroforesterie et plantations pour le bois de chauffage et le bois tendre.

Du point de vue de la santé, même si les mesures concernant la COVID 19 ont été allégées, le projet PIFORES devrait tenir compte des différents impacts de la pandémie sur les travailleurs féminins et masculins du fait qu'ils peuvent être des personnes contacts. C'est ainsi qu'il serait recommandé de continuer à observer des mesures barrières pendant la mise en œuvre du Projet.

1.9. METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PMPP

1.9.1. Démarche

Afin d'élaborer un Plan efficace, l'identification de parties prenantes a été faite en prenant en compte les intérêts diverses qui pourraient être suscités par le projet. Entre autres, besoin de participation, la prise en compte du niveau de vulnérabilité des parties prenantes, la définition des priorités dans la mise en œuvre des activités. Un accent est mis pour comprendre comment

chaque partie concernée pourrait être affectée, ou comment elle perçoit d’être affectée, de façon à mieux les informer et à comprendre leurs opinions et préoccupations.

Le processus d’identification des personnes et des organisations dans chaque groupe est continu. À ce jour, un grand nombre de parties susceptibles d’être affectées et intéressées ont été identifiées à partir de contacts et consultation que le Projet a déjà respectivement établis et menées avec les communautés, les autorités et les services techniques.

1.9.2. Structuration du PMPP

Le présent document est structuré autour des points suivants :

- Description du programme;
- Brève description des activités de consultation et de participation des parties prenantes ;
- Identification et analyse des parties prenantes ;
- Plan de mobilisation des parties prenantes ;
- Ressources et responsabilités pour mettre en œuvre les activités de mobilisation des parties prenantes ;
- Mécanismes de gestion des plaintes ;
- Suivi et établissement des rapports du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes.

2. BREVE DESCRIPTION DES ACTIVITES DE CONSULTATION ET DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

2.1 APPROCHE METHODOLOGIQUE

La consultation et la participation des parties prenantes reposent sur une démarche inclusive et participative conduite durant tout le cycle du projet, dans le but de construire autour des parties prenantes, une adhésion et un engagement effectifs pour l’évaluation et la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet.

Des rencontres institutionnelles et des séances de consultation des parties prenantes ont été menées dans chacune provinces ciblées par PIFORES, à savoir le Kongo-Central, le Kwilu, Kasai, Kasai- Central et Kasai -Oriental, Lomami du 30 octobre au 18 novembre 2022.

Les acteurs ciblés étaient constitués des membres des Gouvernements provinciaux (Gouverneurs, Ministres), des services techniques provinciaux, les acteurs locaux de la foresterie communautaire, les représentants des communes, des membres de la société civile environnementale et sociale.

Le tableau 1 ci-dessous fait ressortir les parties prenantes consultées dans les zones d’intervention du Projet

Tableau 9 : Parties Prenantes consultées par Province

Province	Date de consultation	Parties prenantes	Points saillants
Province du Kongo-Central	30 octobre au 04 novembre 2022 à Matadi, Chef-lieu de la Province du Kongo Central	(i) les représentants des Ministères Provinciaux et Inspections et/ou Divisions en charge de l'Agriculture, Pêche et Élevage, (ii) de l'Environnement et Développement Durable, des Affaires Sociales, du Genre, Famille et Enfant, de la Santé , Travail et Prévoyance Sociale, de Gestion des catastrophes et Action humanitaire, des Affaires Foncières ; (ii) les Mairies ; (iii) des Administrateurs de Territoire ; (iv) de la Coordination Provinciale et Communauté Protectrice de l'Enfant ; et de l'autre côté. (i) les Organisations et Associations locales, (ii) la Société Civile, (iii) les personnes ressources et ; (iv) les représentants du secteur privé (FEC), Agence Locale d'Exécution composante 3 PGPAF	Les participants ont estimé tirer des leçons des différents problèmes du point de vue environnemental et social du projet antérieur, ont souligné et recommandé la participation du Ministère provincial de catastrophe et action humanitaire, ont émis le vœu de la prise en compte du renforcement des services techniques des Ministères intersectoriels impliqués dans le Programme, ont voulu savoir si les appuis aux CFCL sont seulement limités aux populations autochtones et que le Kongo Central n'est pas inclus, ont émis le vœu de la prise en compte effective de la problématique de feux de brousse qui était un problème crucial lors du projet antérieur, ont émis le vœu de la création d'un cadre de consultation au niveau provincial pour l'évaluation des acquis des différents projets et programmes et des craintes sur les grands concessionnaires qui s'accaparent des terres à grande échelle dans la Province.
Provinces de Kasai Orientale et Lomami	Mbuji Mayi, du 6 au 10, Novembre 2022	(i) les représentants des Ministères Provinciaux et Inspections et/ou Divisions en charge de l'Agriculture, Pêche et Élevage, (ii) de l'Environnement et Développement Durable, des Affaires Sociales, du Genre, Famille et Enfant, de la Santé , Travail et Prévoyance Sociale, de Gestion des catastrophes et Action humanitaire, des Affaires Foncières ; (iii) des	Les participants ont fait savoir que dans la plupart des projets, les activités en faveur des PA sont souvent de faible envergure avec un impact très faible sur la vie des bénéficiaires , ont demandé si le PIFORES va appuyer la mise en place des CFCL, ont voulu savoir comment le projet va s'assurer que les activités démarrent sur terrain dès l'entrée en vigueur du projet, ont émis le vœu de la prise en compte du renforcement des services techniques des

		Administrateurs de Territoire ; (iv) de la Coordination Provinciale et Communauté Protectrice de l'Enfant ; et de l'autre côté. (i) les Organisations et Associations locales, (ii) la Société Civile, (iii) les personnes ressources et ; (iv) les représentants du secteur privé (FEC), (iv) les médias, (vi) la coordination provinciale du PIREDD MBKIS	Ministères intersectoriels impliqués dans le Programme, ont émis le vœu de la prise en compte effective de la problématique de feux de brousse qui était un problème crucial lors du projet antérieur, ont relevé le fait que beaucoup de projets présentent un déficit en matière de communication ; et souhaitent savoir le PIFORES va prendre en compte cet aspect important, ont savoir comment les autorités provinciales et locales seront au courant de l'état d'avancement du projet dans les entités respectives. Le Tshiluba, Lingala et le Français sont recommandés comme langues principales de communication, mais il faut aussi tenir compte des autres langues locales (dialectes) selon chaque zone ;
Province du Kasai	Tshikapa, 14 au 18 Novembre 2022 Tshikapa, 11 au 16 Décembre 2022	(i) les représentants des Ministères Provinciaux et Inspections et/ou Divisions en charge de l'Agriculture, Pêche et Élevage, (ii) de l'Environnement et Développement Durable, des Affaires Sociales, du Genre, Famille et Enfant, de la Santé , Travail et Prévoyance Sociale, de Gestion des catastrophes et Action humanitaire, des Affaires Foncières ; (iii) des Administrateurs de Territoire ; (iv) de la Coordination Provinciale et Communauté Protectrice de l'Enfant ; et de l'autre côté. (i) les Organisations et Associations locales, (ii) la Société Civile, (iii) les personnes ressources et ; (iv) les représentants du secteur privé (FEC), (iv) les	Les participants ont déploré le fait que certains financements de la banque mondiale n'arrivent pas à termes alors que les activités sont encore en cours. Quels sont les mécanismes du programme pour que le fonds bénéficie a tous qu'à la clôture du programme certains fonds ne retournent pas à la Banque, ont recommandé une harmonisation de l'appellation des CLDs pour tous les projets qui œuvrent dans leurs zones et éviter de dupliquer de nouveaux si cela existe déjà dans une zone d'intervention, ont voulu savoir comment les travaux contribueront à l'amélioration des savanes ciblées, ont souligné la crainte de l'utilisation des acacias et ont rappelé les potentialités savaniques de la province en plus de ses richesses mais la population est pauvre comment le projet pense relever les défis.

		médias, (vi) la coordination provinciale du PIREDD MBKIS, ANSER	<p>Les participants ont souligné le besoins en renforcement des capacités des service technique, ont émis le vœux de voir comment le projet pense pérennisé les acquis dans le futur avec la participation des CLDs alors que cette structure locale a des problèmes du point de vue législatif. Ils ont aussi émis aussi le vœu de préciser dès le départ le rôle de CLD qui doit être le socle de la maintenance des acquis du projet.</p> <p>Les participants ont émis le vœux de la sensibilisation de la nouvelle lois en matière des PA et des aspects VBG en plus du code forestier et celle de la divagation des bêtes et gestion de feux et recommandé la prise en compte de la sensibilisation de toutes les lois qui touchent le secteur forestier, Les participants ont émis le vœux de la diffusion et mise en place des cultures pérennes et des accompagnement au niveau des territoires des plantations qui existent déjà</p> <p>Les participants ont demandé quels seront les titres à présenter en vue d'être bénéficiaire des activités du projet.</p> <p>Discussions intenses sur la problématique des érosions dans leurs terroirs</p> <p>Le Tshiluba, Lingala et le Français sont recommandés comme langues principales de communication, mais il faut aussi tenir compte des autres langues locales (dialectes) selon chaque zone ;</p>
Province du Kassai Central	Kananga, 10 au 13 Novembre 2022	A : Acteurs institutionnels principalement le Gouverneur de Province et les Ministères intersectoriels concernés par le PIFORES :	Les participants ont voulu savoir la procédure de faire participer les services étatiques et quels seront les mécanismes de collaboration avec les servies locaux , ont voulu savoir comment les travaux seront réalisés avec les

		<p>Les représentants des Ministères Provinciaux et Inspections et/ou Divisions en charge de l’Agriculture, Pêche et Élevage ; de l’Environnement et Développement Durable, des Affaires Sociales, du Genre, Famille et Enfant, de la Santé , Travail et Prévoyance Sociale, de Gestion des catastrophes et Action humanitaire, des Affaires Foncières ; des Administrateurs de Territoire ; de la Coordination Provinciale et Communauté Protectrice de l’Enfant ;</p> <p>B : les Organisations et Associations locales :</p> <p>La Société Civile, les personnes ressources et ; les représentants du secteur privé (FEC),les médias, (vi) la coordination provinciale du PIREDD MBKIS.</p>	<p>CLDs alors qu’il est souvent constater une certaine faiblesse institutionnel au sein de cette structure locale de développement, ont souligné le fait de tirer des leçons apprises des autres projets en cours dans la zone en particulier du PIREDD MBKIS dans l’approvisionnement des semences, la gestion des plantations, l’arrivée des fonds de mise en œuvre en rapport avec les paiements au résultats et corriger les erreurs et failles de mise en œuvre.</p> <p>Les participants ont souligné que dans certains territoires cette approche serai nouvelle par exemple à Dibaya, quels seraient les critères de sélection pour bénéficier de cette nouvelle approche et quelles sont à ce stade la grande recommandation pour prévenir l’arrivée de ce programme dans la zone, ont affirmé que la problématique de la demande énergétique est sérieuse dans la zone et les forêts disparaissent , comment faire changer les comportements de la population avec le nouveau projet en cours de préparation</p> <p>Les participants ont demandé de quelle manière le projet pense résoudre le problème des terres des autochtones et concessions vendus au privé, ont émis le vœu de voir comment le projet pense pérennisé les acquis dans le futur avec la participation des CLDs alors que cette structure locale a des problèmes du point de vue législatif. Ils ont aussi émis aussi le vœu de préciser dès le départ le rôle de CLD qui doit être le socle de la maintenance des acquis du projet.</p> <p>Les participants ont voulu savoir comment les personnes n’ayant pas été détenteur des titres de propriété peuvent bénéficier des activités du projet et comment les personnes ayant des titres avec de grandes superficies ne pense mettre</p>
--	--	--	--

			<p>en valeurs ses concessions, ont émis le vœux de connaître a qui appartenait les terres rurales , ont recommandé une harmonisation de l'appellation des CLDs pour tous les projets qui œuvrent dans leurs zones et éviter de dupliquer de nouveaux si cela existe déjà dans une zone d'intervention.</p> <p>Discussions intenses sur la problématique des érosions dans leurs terroirs</p> <p>Le Tshiluba, Lingala et le Français sont recommandés comme langues principales de communication, mais il faut aussi tenir compte des autres langues locales (dialectes) selon chaque zone ;</p>
Province du KWILU	08 au 11 novembre 2022 à Bandundu Ville, Chef-lieu de la Province du Kwilu Kikwit 05 au 11 Décembre 2022	<p>Ministre Provincial de l'Intérieur et Affaires Coutumières, et les Ministères intersectoriels concernés par le PIFORES</p> <p>les représentants des Ministères Provinciaux et Inspections et/ou Divisions en charge (i) de l'Agriculture, Pêche et Élevage, (ii) de l'Environnement et Développement Durable, (iii) des Affaires Sociales, du Genre, Famille et Enfant, (iv) de la Santé , (v) du Travail et Prévoyance Sociale, (vi) de la Gestion des catastrophes et Action humanitaire, (vii) des Affaires Foncières ; les Administrateurs de Territoire ; la Coordination Provinciale et Communauté Protectrice de l'Enfant ; et de l'autre côté : (i) les Organisations et</p>	<p>Les participants ont voulu savoir les critères mis en place pour le choix des Provinces concernées par le PIFORES, ont voulu savoir pourquoi le choix de l'Acacia comme espèce de prédilection dans la pratique de l'agroforesterie dans le cadre du PIFORES, ont voulu savoir quelle est la particularité du PIFORES par rapport au PIREDD Kwilu (JICA) du point de vue restauration des savanes, ont voulu savoir si le PIFORES va prendre en compte la réhabilitation des routes dans l'ensemble de la Province du Kwilu, ont voulu savoir si le PIFORES va prendre en compte l'élaboration des plans simples d'aménagement du territoire, des plans d'aménagement forestiers, des micro-zonages et aux études sur les zonages des zones concernées.</p> <p>Les participants ont voulu savoir la clé de répartition des 300 millions de dollars américains dans les Provinces concernées</p>

		<p>Associations locales, (ii) la Société Civile, (iii) les personnes ressources et (iv) les représentants du secteur privé (FEC)</p>	<p>par le PIFORES, ont voulu savoir qui est le maitre d’ouvrage du PIFORES, ont fait la recommandation au PIFORES de de procéder aux renforcements des capacités des communautés locales pour que celles-ci s’approprient le programme, ont émis la crainte que le PIFORES ne prenne pas en compte le décret attribuant au développement rural la responsabilité de la création des CLD et que par conséquent des CLD non viables ne puisse travailler avec le projet. Comme c’est le cas des projets étant antérieurement mis en œuvre dans la province.</p> <p>Discussions intense sur la problematique des érosions dans leurs terroirs</p> <p>Les participants ont voulu savoir la part du secteur privé dans le PIFORES ainsi que le mécanisme de pérennisation du projet.</p> <p>Il ressort des échanges qu’il existe un certain nombre de canaux de communication entre services qui sont :</p> <p>Courriers administratifs ;</p> <p>Téléphone ;</p> <p>Internet ;</p> <p>Les différents organes de presse (radio, télé et presse écrite) ;</p> <p>Réunions, assemblées générales, etc</p> <p>Quant à la Couverture réseau, elle quasi-totale dans les grandes agglomérations (Orange, Vodacom et Airtel) et faible en milieu rural ;</p>
--	--	--	--

			<p>Les routes quant à elles, sont dans un état de délabrement très avancée ;</p> <p>Le Kikongo et le français sont recommandés comme langues principales de communication, mais il faut aussi tenir compte des autres langues locales (dialectes) selon chaque zone ;</p> <p>Les participants ont recommandé une harmonisation de l'appellation des CLDs pour tous les projets qui œuvrent dans leurs zones et éviter de dupliquer de nouveaux si cela existe déjà dans une zone d'intervention.</p>
--	--	--	--

Le résumé des consultations des Parties prenantes par province est renvoyé en annexe du rapport.

L'approche méthodologique qui a été adoptée est la démarche participative : rencontre d'information, d'échange et de discussion autour du programme et les outils méthodologiques tels que l'entretien semi-structuré et le focus group ont été mobilisés et appliqués comme mode opérationnel.

Pour recueillir les avis des différents acteurs ciblés, les points ci-après ont été soulevés et discutés après la présentation du projet par l'UC- PIF :

- La compréhension du projet sur son objectif ;
- Quelle serait la valeur ajoutée du projet PIFORES comparativement à d'autres projets antérieurs ?
- La question foncière était au centre des discussions. La problématique des terres appartenant coutumièrement aux peuples autochtones demeure une source des conflits ;
- Le niveau d'implication des autorités provinciales et locale pour le bon déroulement du projet ;
- Création d'un cadre de consultation au niveau provincial pour l'évaluation des acquis des différents projets et programmes
- Le renforcement des services techniques des Ministères intersectoriels impliqués dans PIFORES.
- L'accompagnement des communautés dans le processus de foresterie communautaire (acquisition des Concession des Forêts des Communautés Locales) ;
- La gestion des feux de brousse ;
- La mise en place d'un plan de communication de l'évolution des activités du projet ;
- Les mécanismes locaux de résolution des conflits ;
- La participation et l'implication des acteurs et des populations
- Le faible taux de participation et implication des peuples autochtones ;
- L'implication des personnes des femmes, des personnes vivant avec handicap ;
- Les préoccupations et craintes vis-à-vis de PIFORES en matière des éventuels risques EAS/HS ainsi que le mode de prise en charge par les structures compétentes ;
- Les suggestions et recommandations en ce qui concerne le suivi des activités après le démarrage du projet

Tableau 10 : Synthèse des préoccupations et recommandations des parties prenantes lors de la préparation du PMPP

Catégorie de parties prenantes	Craintes / Préoccupations	Attentes/Suggestions/Recommandations
Parties prenantes touchées	Bonne couverture des activités, sensibilisation sur le projet / Couverture médiatique assez limitée pour prendre en compte les zones du projet.	<ul style="list-style-type: none"> • Signature des contrats avec des radio locales. • Travailler avec les leaders communautaires dans mobilisation communautaire.
	Utilisation et adaptation des outils en langue locale pour une compréhension par les communautés du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Traduire certains documents de sensibilisation en langue locale • Utiliser l'administration publique ou territoriale et le pouvoir coutumier
	Présence énorme des érosions dans les zones d'interventions du projet .	Mise en place de certaines plantes de stabilisation d'érosion.
	Besoins en renforcement des capacités logistiques. Implication active des parties prenantes dans la mise en œuvre des activités sur le terrain	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des services techniques de l'Etat.
	Besoins en capacité des services techniques et administratifs des services techniques (formation, équipement, finance). Problématique des intrants Agricole (Équipements, pesticides, engrais).	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer certains services comme l'Inéra et le Senasem dans la recherche des nouvelles variétés •
	Insuffisance de leadership de la femme dans les institutions et les organes décisionnels du village ; Réticence de la femme pour prendre la parole face aux hommes ;	<p>Organiser des séances de formation des femmes en leadership Implication des femmes dans les organes de décision</p> <ul style="list-style-type: none"> •
	Mauvais état des voies d'évacuation des produits agricoles.	Réhabilitation de certaines routes de dessertes agricoles.
	Parties prenantes Affectées	Problématique du travail : violation des textes et lois qui régissent le secteur du travail,

	Violence Contre les Enfants (VCE)	<p>Appuyer et renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des centres d'encadrement des enfants défavorisés.</p> <p>Lutter contre l'impunité et renforcer les capacités des services étatiques.</p> <p>Redynamiser les réseaux communautaires de protection de l'enfant.</p>
	Violences VGB/AES/HS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser les populations sur les VBG ; ▪ Intensifier la sensibilisation de toutes les couches de la population au travers le dialogue communautaire, y compris les hommes en armes, ▪ Impliquer les ONG féminines et masculines dans la sensibilisation et le monitoring en faveur des droits de la femme. ▪ Lutter contre l'impunité dans les cas de VBG ; ▪ Mettre en place un appui juridique en faveur des victimes des VBG
	<p>Problématique des feux de brousse</p> <p>Problématique sur la plantation des espèces locales</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation sur la lutte contre les feux de brousse ▪ Faire participer les services techniques dans la sensibilisation et faciliter la sensibilisation du code forestier , ▪ Formation des bénéficiaires sur la gestion des plantations ▪ Promotion de l'agroforesterie
Les groupes défavorisés et vulnérables/ peuples autochtones/jeunes	<p>Discrimination, injustice sociale entre les Bantu et les PA.</p> <p>Difficultés relatives à l'obtention des documents cadastraux pour la sécurisation de leurs espaces environnementaux,</p> <p>Non scolarisation des enfants des PA.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner les PA dans la sécurisation des terres à leurs possession en leur octroyant des titres et certificats collectifs, ▪ Améliorer l'accès aux soins de santé primaires. ▪ Renforcer les capacités des PA en techniques agro-pastorales, en éducation

	<p>Compensation sur le mode de vie de PA. Utilisation de la médecine traditionnelle. Possibilité de la sécurisation des terres des PA et COLO</p>	<p>financière, marketing agro-pastoral et transformation des produits.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer les capacités matérielles des PA, notamment en équipements et outils de travail, en intrants et en produits phytosanitaires ; ▪ Accompagnement dans la résolution des différents conflits fonciers., <p>Obtention des CFCL des communautés d'une manière participative Appui des activités de bioprospection Sensibilisation de la nouvelle loi sur le peuple autochtone</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪
	<p>Manque d'opportunités d'emplois des jeunes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre en compte la main d'œuvre locale constituée des jeunes ; ▪ Former les jeunes dans les techniques agricoles , ▪ Participation des jeunes dans les comités directeurs de CLD <p>Faciliter la création des centres d'apprentissage des métiers</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪

A cette étape de la préparation du PIFORES et dans le cadre du présent PMPP, certaines activités de consultation et de participation des parties prenantes sont déjà engagées et d'autres sont planifiées. Les activités planifiées sont entre autres : les missions d'informations auprès des autorités sur le PIFORES, les missions des collectes des données auprès de services étatiques pour la bonne mise en œuvre des activités de PIFORES, des missions d'installation des comités provinciaux de pilotage, des missions d'identification des sites devant abriter les antennes provinciales du PIFORES, des missions de consultations supplémentaires sur les instruments de sauvegarde.

2.2 RESUME DES ACTIVITES DEJA ENGAGEES

Durant cette phase d'élaboration du présent PMPP, le processus de consultation et de participation a concerné essentiellement les acteurs institutionnels directement impliqués dans la préparation du programme, et les discussions ont porté sur le choix des filières du projet, l'approche d'intervention et l'encrage institutionnel, les risques environnementaux et sociaux potentiels. Certaines consultations avec les autres parties prenantes, notamment ceux au niveau provincial de la zone d'intervention du projet, ont eu lieu et pourraient se poursuivre dans le cadre du CPR et du CPPA en cours de préparation. Les parties consultées durant cette étape

sont donc en plus des acteurs nationaux et provinciaux, l'Agence Congolaise de l'Environnement, les collectivités locales, la société civile.

2.3 ACTIVITES ENVISAGEES

Les objectifs, les activités, les risques et impacts potentiels du programme ainsi que les mesures de mitigation applicables pour atténuer ces risques et impacts potentiels seront expliqués en détail aux parties prenantes et leurs avis, préoccupations et attentes seront recueillis et pris en compte dans la mesure du possible dans la suite du processus de consultation et de participation à la réalisation des activités du programme. Il s'agit :

- Élaboration, examen, validation, publication des instruments de sauvegarde notamment le PMPP durant la phase de préparation du programme ;
- Préparation, mise en œuvre et suivi du Plan d'Action de Prévention et Réponse à l'EAS/HS, le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP), incluant des procédures spécifiques pour un traitement éthique et confidentiel des plaintes liés à l'EAS/HS, durant la phase de mise en œuvre du projet.

Les Spécialistes en Sauvegarde environnementale et sociale et Spécialiste en VBG/EAS/HS de l'Unité de Coordination du Fond d'Investissement Forestier (UC-FIP) et l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) seront mis à contribution durant les études environnementales et sociales (élaboration des instruments de gestion des risques) pour informer et sensibiliser les populations des zones concernées sur les risques et impacts potentiels du Projet. Ils seront également impliqués dans l'exécution des activités de renforcement de capacités des parties prenantes du Programme en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux. Les services techniques provinciaux, les organisations de la société civile, les ONG et associations seront fortement mises à contribution pour informer, sensibiliser et former les bénéficiaires des appuis du projet ainsi que les personnes touchées potentiellement du programme sur l'évaluation et la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux du Projet.

2.4 CONSULTATION ET PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES COMMUNAUTAIRES

Des réunions publiques et communautaires, des discussions de groupes, des entretiens individuels et des ateliers d'information et de sensibilisation seront régulièrement organisés pour recueillir les avis et préoccupations des parties prenantes communautaires, principalement celle potentiellement affectées sur la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels des activités du projet. Il sied de noter que, parmi les discussions de groupe, des consultations indépendantes d'une part des femmes ont été et/ou seront organisées dans des conditions sûres et confidentielles, avec des femmes facilitatrices afin d'encourager une libre participation et expression des bénéficiaires féminins, surtout concernant les risques et impacts potentiels du projet. Et d'autres part avec les communautés locales et peuples autochtones afin de garantir une compréhension commune des grands axes du projets et d'assurer une participation qualitative de cette catégorie d'acteurs tout au long de la mise en œuvre du PIFORES. Ces activités seront organisées aussi bien au niveau national que provincial et seront placées sous la responsabilité des spécialistes en charge des aspects environnementaux et sociaux de l'UC-FIP appuyées par les agents des services techniques déconcentrées, les

acteurs des services techniques communaux et les chefs de quartiers, les chefs de campements pour les peuples autochtones, les ONG/Associations locales.

Les autorités coutumières et religieuses des localités de la zone d'intervention du programme seront largement associées pour la réussite des sessions d'information et de sensibilisation des communautés locales et des personnes affectées potentielles.

Aux étapes d'évaluation et de mise en vigueur du programme, les consultations seront renforcées pour assurer la connaissance en termes d'enjeux et risques négatifs potentiels du projet par les parties prenantes, l'implication et la participation à la préparation notamment l'évaluation des impacts et la détermination des mesures d'atténuation à travers l'élaboration des plans de mitigation aux risques et impacts évalués.

A la phase de mise en œuvre du PIFORES, la consultation et la participation des parties prenantes vont fortement accompagner les activités de suivi d'exécution des mesures de gestion des risques sociaux notamment durant les opérations de réinstallation, la gestion des plaintes, l'inclusion et la prise en compte des groupes vulnérables, la prévention et la gestion des risques d'EAS/HS.

Pendant les évaluations (mi-parcours et finale) de la gestion des risques sociaux, la consultation et la participation des parties prenantes communautaires appuieront les collectes d'informations et données pour mesurer la conformité de l'exécution des outils de gestion mis en place.

3. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

3.1. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES

La mise en œuvre du PIFORES va affecter un grand nombre de personnes classées en trois principales catégories.

1. **Les parties prenantes touchées** : individus, groupes et entités qui pourraient ne pas ressentir directement les impacts du Programme mais qui considèrent ou perçoivent leurs intérêts comme étant affectés par le Programme et/ou qui pourraient affecter le Programme et le processus de sa mise en œuvre

2. **Les parties prenantes concernées** (intéressées) comprennent les autorités administratives et élues, le personnel du projet, les bénéficiaires du Projet (jeunes garçons et filles de 15 -24 ans ni en formation ni en emploi, les organisations non gouvernementales et de la société civile intéressées par le Programme, les autorités religieuses et coutumières locales, les structures publiques et privées de formation professionnelle et d'emploi ainsi que les médias.

3. **Les parties prenantes affectées** : personnes, groupes et autres entités qui sont directement ou indirectement impactées (effectivement ou potentiellement, positivement ou négativement) par le programme et/ou qui ont été identifiées comme les plus susceptibles d'être affectées par le programme et qui doivent être étroitement impliquées dans l'identification des impacts et de leur importance, ainsi que dans la prise de décision sur les mesures d'atténuation et de gestion.

Les parties affectées sont les personnes ou institutions affectées par l'un des impacts positifs ou négatifs du PIFORES.

Les groupes vulnérables - Personnes et groupes d'individus susceptibles d'être touchés ou affectés de manière disproportionnée, ou davantage défavorisés par le Programme, par rapport à d'autres groupes en raison de leur vulnérabilité. Cela peut nécessiter des efforts d'engagement spéciaux pour assurer leur représentation égale dans le processus de consultation et de prise de décision associé au programme. Dans ces catégories nous citerons essentiellement les femmes, les communautés locales et peuples autochtones, les personnes vivants avec handicap.

3.1.1 Parties prenantes institutionnels

- Le Ministère de l'agriculture , pêche et élevage ;
- Le Ministère du Développement Rural ;
 - Le ministère des Affaires foncières ;
- Le Ministère en charge des Finances,
- Le Ministère de l'Environnement et Développement Durable ,
- Le Ministère en charge de l'Aménagement du territoire,
-
- L'Unité de Coordination du programme PIF (UC-PIF)
- L'agence Congolaise de l'Environnement (ACE)
- La Coordination Provinciale de l'Environnement (CPE) :
- L'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN)
- La Direction de la foresterie communautaire (DFC)
- La Direction des voies de Desserte Agricole (DVDA)

- Le Service National de l'Hydraulique Rural (SNHR)
- Les collectivités locales ;
- Les entreprises exécutantes des travaux

En plus d'acteurs techniques, les parties prenantes suivantes sont identifiées comme ayant un intérêt spécifique à un niveau quelconque de la mise en œuvre du projet :

- Acteurs de la chaîne de production (Producteurs/-trices) ;
- Acteurs de la chaîne de transformation (PME/PMI pour la transformation des produits) ;
- Acteurs de la chaîne de consommation/exportation (Acheteurs, populations riveraines, exportateurs) ;
- Structures d'encadrements et d'appui ;
- Services administratifs décentralisés de l'Etat ;
- ONG/Associations locales, y compris des associations des femmes productrices ou des organisations représentantes des productrices agricoles ;
- Autorités administratives, coutumières et religieuses ;
- Parties prenantes du système de gestion des plaintes.

Tableau 11 : Parties intéressées/concernées par PIFORES

Parties prenantes	Nature de l'intérêt dans le Programme
Ministère de l'Environnement et du Développement durable	Assure la tutelle du projet
Ministère de l'agriculture et de l'élevage	Planification des objectifs nationaux de production dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, de la pisciculture, de la sylviculture et de l'élevage Promotion des produits de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage destinés non seulement à l'alimentation intérieure et à l'industrie nationale mais aussi à l'exportation ;
Ministère des en charge des Finances	Mobilise les ressources financières
Ministère Infrastructures Et Travaux Publics	Surveillance et contrôle technique et financier des études et des travaux en régie et à l'entreprise
Ministère de l'Aménagement du Territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Participe à la préparation de Plans Simples d'Aménagement du Territoire • Participe au processus de préparation et à la validation des plans d'utilisation des terres (pour les provinces, les territoires)
Ministère des ressources hydrauliques et électricité	Intervient dans les activités de cuisson propre et processus de transition écologique
Ministère de L'Urbanisme Et Habitat	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter la signature des conventions de mise en œuvre des aspects liés aux investissements structurants du projet en particulier dans la disponibilité des différentes autorisations pour la construction des bâtiments
Ministère des affaires foncières	<ul style="list-style-type: none"> • Participe à la préparation de <i>Plans Simples d'Aménagement du Territoire</i>

	<ul style="list-style-type: none"> Participe au processus de préparation et à la validation des plans d'utilisation des terres (pour les provinces, les territoires) Participe au processus d'indemnisation si requis
Ministère du Genre, Famille et Enfants	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à l'accroissement des garanties d'égalité à l'égard de la femme dans le recrutement et pendant la mise en œuvre des sous-projets Veiller à la protection et promotion du statut de la femme, de l'enfant et de la famille dans le cadre du projet
Ministère de la recherche scientifique	Assure la Promotion de la recherche scientifique et technologique Intervient dans la recherche des semences améliorées et races animales améliorés
Ministère du Développement Rural	Assure l'Organisation et encadrement de la population rurale pour l'accroissement de la production ; Organisation et encadrement des paysans dans des coopératives ; Promotion du bien-être social des populations rurales par : •Animation rurale ; •Promotion et soutien de la pêche en milieu rural
Unité de Coordination du PIF	Assure la gestion de mise en œuvre Assure la gestion et le suivi environnemental et social
Les autorités coutumières et les leaders religieux et les chefs de campements des PA	Interviennent dans l'information et la sensibilisation des populations sur les bonnes pratiques dans les lieux de culte et contribuent à la gestion des plaintes ou litiges, y compris sur les questions liées aux VBG, incluant l'EAS/HS
Elus, ONG et Presse	Interviennent dans les activités de sensibilisation et de communication, y compris les thématiques sensibles liées au genre de et des questions de prévention et réponse aux VBG
Chef de village	Régler des conflits et des différends liés à l'occupation des emprises
Autorités traditionnelles	Mobiliser les populations pour les réunions de consultations publiques <ul style="list-style-type: none"> Participer au Développement de plans simples d'utilisation des terres au niveau des villages Faciliter la mise à disposition des espaces pour la mise en œuvre des activités au bénéfice des communautés
Autorités communales	Participe à des sensibilisations sur le projet au niveau local Participer au suivi des activités sur le terrain
Direction des Voies de Desserte Agricole. DVDA	Participe dans la gestion des routes de desserte agricole au niveau local

Radios communautaires locales	Participe à la sensibilisation sur le changement de comportement et la sensibilisation de proximité pour le changement de pratique agricole
Conseils Agricoles Locaux de Gestion (CARG) et Conseil Agricole Rural de territoire (CART)	Structure de gouvernance locale participant aux réunions d'orientation et suivi des activités du projet. Participer dans la production et validation de Plan de Développement Durable (PDD) Participation citoyenne au développement du Projet
Comités Locaux de Développement	Structure de développement local utilisé comme porte d'entrée pour la mise en œuvre des activités de projet
OSC locales et ONG internationales au niveau local, provincial et central (Groupe de Travail Climat REDD Rénové, REPALÉF), ainsi que les entreprises privées, Agence Locale d'Exécution	Participer aux consultations publiques Participer au renforcement des capacités, information, sensibilisation, mobilisation et accompagnement social, protection sociale et environnementale. Participer dans l'élaboration des instruments spécifiques en particulier des PA Participer dans les activités de structuration de milieu, accompagnent des communautés et obtention du CLIP
Agence Congolaise de l'Environnement	Valider et approuver les rapports des EIES des sous-projets Conduire les missions de supervision et de surveillance

3.1.2 Parties prenantes susceptibles d'être affectées par le Projet

Au regard des activités envisagées et des filières ciblées, les parties prenantes susceptibles d'être directement affectées par le programme pourraient se composer des individus ou groupes d'individus de la zone d'intervention du programme, de travailleurs directs et indirects mobilisées sur les chantiers, les communautés locales riveraines aux sites des travaux. .

Les risques et impacts auxquels les PAP peuvent faire face couvrent aussi bien les aspects environnementaux que sociaux.

3.1.3 Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables

Il est particulièrement important d'identifier les personnes et les groupes qui peuvent avoir plus de difficulté à participer et ceux susceptibles d'être affectés inégalement ou de manière disproportionnée par PIFORES, en raison de leur situation de vulnérabilité. Il s'agit, entre autres de :

- Les femmes, les jeunes
- Les personnes vivant avec handicap ;
- Les personnes âgées ;
- Les personnes démunies vivants seules ou les veuves ;
- Les communautés locales et peuples autochtones.

3.2 ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

De manière générale, les parties prenantes n'ont pas toutes le même niveau d'engagement vis-à-vis du PIFORES. Par conséquent, l'analyse des parties prenantes permet de synthétiser et de récapituler les informations sur l'ensemble des personnes, des groupes de personnes, des organismes et des institutions concernées d'une manière ou d'une autre par le PIFORES.

Après avoir identifié ces parties prenantes, il s'agit maintenant d'analyser leurs liens avec les actions du PIFORES et les intérêts en jeu, leur capacité à participer à la réussite ou à l'échec de ce projet, d'estimer le degré de collaboration ou les frictions potentielles entre les différentes parties.

Le but ultime est de déterminer le niveau de mobilisation et d'engagement des parties prenantes, la relation probable entre elles et le PIFORES, et aider à identifier les méthodes de mobilisation, de consultation et de communication / sensibilisation appropriées pour chaque groupe de parties prenantes pendant la durée du projet. Certaines des méthodes les plus courantes utilisées pour consulter les parties prenantes comprennent :

- Téléphone / email ;
- Des entrevues individuelles ou collectifs;
- Des ateliers / groupes de discussion ;
- Distribution de brochures et de bulletins d'information ;
- Des réunions publiques ;
- Journaux / magazines / radio.

Notons qu'au moment de décider de la fréquence et de la technique d'engagement appropriée utilisée pour consulter un groupe de parties prenantes particulier, trois critères doivent être pris en compte :

- L'étendue de l'impact du projet sur le groupe des parties prenantes ;
- L'étendue de l'influence du groupe de parties prenantes sur le projet ;
- Les méthodes d'engagement et de diffusion de l'information culturellement acceptables.

De manière générale, l'engagement est directement proportionnel à l'impact et à l'influence, et à mesure que l'impact d'un projet sur un groupe de parties prenantes augmente ou que l'influence d'un acteur particulier augmente, l'engagement avec ce groupe de parties prenantes doit s'intensifier, s'approfondir en termes de fréquence et d'intensité de la méthode d'engagement utilisée.

Tout engagement devrait se faire sur la base de méthodes culturellement acceptables et appropriées pour chacun des différents groupes de parties prenantes. Par exemple, lors de la consultation des représentants du gouvernement, les présentations officielles sont la méthode de consultation privilégiée, alors que les communautés préfèrent les réunions publiques et les discussions de groupe informelles animées par des affiches, des brochures non techniques et d'autres aides visuelles.

Diverses techniques d'engagement sont utilisées pour établir des relations avec les parties prenantes, recueillir des informations auprès d'elles, les consulter et diffuser

les informations sur les projets aux parties prenantes. Lors de la sélection d'une technique de consultation appropriée, des méthodes de consultation appropriées sur le plan culturel et le but de la collaboration avec un groupe d'intervenants doivent être pris en compte.

Leurs niveaux d'influence, d'intérêt et de désir de collaborer avec le programme sont nuancés et varient selon leur intérêt vis-à-vis du programme.

En effet, les consultations menées lors de la préparation du PMPP montrent que toutes les parties prenantes intéressées sont engagées à jouer un rôle prépondérant. Toutefois, leur pouvoir vis-à-vis du projet aurait été évalué sur trois niveaux simples (élevé, moyen et faible) dépendamment des moyens qu'elles disposent aux fins d'exercer leur mission. La note a été déduite des entretiens réalisés avec chacun et de leur rôle dans le processus. Leur pouvoir vis-à-vis du projet évalué sur la base des critères suivants :

Tableau 12 : Evaluation du pouvoir des parties prenantes par catégorie

Catégorie de parties prenantes	Sous-catégorie de parties prenantes	Niveau	Critères
Parties prenantes touchées		Faible	Sont classés dans cette catégorie tout individu et groupe qui pourraient ne pas ressentir directement les impacts du Programme dans sa mise en œuvre.
Parties prenantes intéressées	Entités de coordination du projet	Elevé	Classées dans cette catégorie, les entités qui ont plus d'intérêt et plus d'influence dans le projet
	Autres parties prenantes : - Collectivités territoriales ; - Organisations et relais communautaires ; - Communicateurs Traditionnels ; - Organisations de la société	Moyen	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont plus d'intérêt et moins d'influence et souhaitent fortement collaborer et dont les capacités doivent être renforcées

	<p>Civile ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autorités religieuses et les leaders d'opinion ; - Médias et les groupes d'intérêt associés, y compris les médias parlés, écrits et audiovisuels ainsi que leurs associations ; - Acteurs politiques, culturels, sportifs, etc. ; - Secteur privé, notamment les fournisseurs de biens et de services impliqués dans la plus large chaîne d'approvisionnement du Projet ; - Entreprises intéressées ; - Lieux de culte et autres - Institutions religieuses ; - Partenaires de développement - Grand public. 		
<p>Parties prenantes affectées et leur communauté</p>	<p>Faible</p>	<p>Sont classées dans cette catégorie, les personnes, les ménages et les communautés qui ont plus d'intérêt et moins d'influence et qui souhaitent fortement une prise en charge médicale, psychosociale et économique face aux éventuels impacts négatifs qui peuvent être créés par la mise en œuvre du programme</p>	
<p>Groupes vulnérables</p>	<p>Faible</p>	<p>Sont classées dans cette catégorie, les individus (homme, femme, enfant, PA autre dépendant, personnes de troisième âge et vivant avec handicap, personnes déplacées, etc.) et groupes qui ont plus d'intérêt et moins d'influence et de capacité de résilience et souhaitant bénéficier de mesures</p>	

		spécifiques d'accompagnement (médicale, psychosociale, économique, etc.) que les futures consultations préciseront
--	--	--

Enfin, sur la base des entretiens et des informations disponibles, la volonté de chacune des parties prenantes a été classée essentielle.

Toutefois, les parties prenantes formées par les entités de coordination, ne disposent pas de ressources financières et techniques relativement suffisantes pour soutenir certaines activités de gestion du projet notamment celle de la communication. Par conséquent, elle devrait disposer de plus de capacités pour interagir et influencer sur les parties prenantes indiquées ci-dessus.

Par ailleurs, en vue de garantir le succès des opérations, les besoins spécifiques des autres acteurs de la catégorie des parties prenantes intéressées ainsi que celles affectées et les groupes vulnérables devraient être évalués aux fins de rehausser leur niveau d'engagement à contribuer ou freiner le projet.

Aussi, l'analyse montre qu'aucune partie prenante s'oppose au PIFORES.

Par ailleurs, bon nombre d'acteurs est en revanche jugé relativement passif du fait de leur faible capacité à collaborer activement, bien que directement concernés par le projet. C'est le cas des médias, des collectivités territoriales, des organisations et relais communautaires, des communicateurs traditionnels, des artistes, des sportifs, etc. dont la faiblesse des capacités (techniques de sensibilisation et communication, moyens logistiques et financiers) ne leur permet pas de jouer pleinement un rôle actif.

Afin de s'assurer la mobilisation de ces différents groupes et la prise en compte de leurs avis et points de vue, des consultations spécifiques doivent être menées par le projet, au fur et à mesure que le projet avance..

En définitive, il importe de noter que la mobilisation des parties prenantes offre des opportunités d'engagement constructif pour la bonne mise en œuvre du projet (Tableau ci-dessous).

Tableau capacité d'influence des différentes parties prenantes

Capacité à influencer le	Élevé	Parties prenantes intéressées	Autres acteurs parmi les parties prenantes intéressées
		Quadrant 1 = les accompagner et les motiver	Quadrant 2 = les informer, les impliquer pro - activement et les appuyer

Faible	Parties prenantes affectées Quadrant 3 = les prendre en charge, les informer et les appuyer	Groupes vulnérables Quadrant 4 = répondre à leurs besoins et préoccupations spécifiques
	Faible	Élevé
Niveau d'impact par le Projet		

3.3 SYNTHÈSE DES BESOINS DES PARTIES PRENANTES AU PROGRAMME

Tableau 13 : Synthèse des besoins des parties prenantes du projet

Zone d'intervention du projet	Parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de communications privilégiés	Besoins spécifiques
<p>Ici, les sites doivent être énumérés avec précisions</p>	<p>Populations locales</p>	<p>Niveau d'instruction (de faible à nul)</p>	<p>Traduction des informations dans les Langues locales parlées : ,Kikongo, tshiluba Aussi tenir compte des autres langues locales (dialecte ex :au Kwilu : Kimbala, Kibunda, Kiyansi, Kipende, selon les réalités de chaque province d'intervention du Programme</p>	<p>-Réunions, assemblées générales -Vidéo (projection) Organe de presse : - Radio ; - Presse écrite - téléphone ; - internet -Whatsapp facebook twiter; entretiens directs ou semi directs ; focus groups ; Affiches</p>	<p>Création des radio - clubs Organisation des tribunes d'expression populaire, des théâtres participatifs, des boites a images en y ajoutant des jeux de rôle privilégier les émissions existantes dans les chaines locales et qui parlent de l'agriculture, pêche et élevage au lieu d'en créer d'autres ; création de cadres d'écoutes avec les clubs d'auditeurs, surtout en milieu rural. diffusion de message sur les opportunités et les risques du programme y compris la période de démarrage. Implication au processus d'évaluation et de gestion des risques/impacts et mesures d'atténuation des impacts (VIH/Sida, VBG/EAS/HS ; VCE Covid 19, feux de brousse, Consultation des PP pour l'élaboration du MGP (les systèmes traditionnels de gestion des plaintes à capitaliser, Consultation et prise en compte des avis, préoccupations et recommandation des parties prenantes . Principalement les PAP Appuis de l'équipe du projet</p>

	Peuples autochtones	Niveau d'instruction (de faible à nul)	Traduction des informations dans les langues locales parlées Aussi tenir compte des autres langues locales	Crier public ou des focus groups pour passer l'information	Renforcement des capacités des PA Plan de formation techniques agro-pastorale transformations des produits, AGR Sécurisation des terres Renforcement des mesures sécuritaires pour les aires des PA Réalisation d'infrastructures sociaux de base dans les campements des PA(école eau potable monture , maternité) Mise en place d'un comité de gestion des conflits inclusifs (regroupant les représentants des PA, les représentants des Bantus, les services techniques et administratifs Sanctuariser les territoires des populations autochtones Sensibilisation au profit des populations sur les VBG/EAS/HS Plaidoyer auprès des entreprises pour le recrutement des PA
	Travailleurs sur les chantiers	Quelques responsables sont instruits -Faible propension à lire des Documents	Traduction du Français dans une langue locale Aussi tenir compte des autres langues locales	-Réunion sur site -Vidéo (projection) Radio -Whatsapp -Affiches Lokole ou tam-tam traditionnel Mégaphone	Classeurs de plaintes ; Mise à disposition des fiches de plainte Mesures Santé/sécurité Respect du code du travail Prise en compte du genre Code de bonne conduite, formation et sensibilisation, et autres mesures de gestion des risques de VBG/EAS/HS/VCE, travail des enfants, etc. Respect du code de travail

	Acteurs étatiques : services techniques et administratifs, provinciaux	Niveau d'instruction moyen à élevé	Français et langues locales Aussi tenir compte des autres langues locales	Documents écrits -Réunions -Vidéo (projection) -Radio -Whatsapp ; entretiens directs ou semi directs ; focus - groups Rencontre virtuelle compte tenue de la pandémie du Covid 19	Renforcement de capacités et d'appui, incluant sur les questions liées au genre et aux VBG Diffusion de message sur les opportunités et les risques du projet y compris la période de démarrage Implication au processus d'évaluation et de gestion des risques/impacts et mesures d'atténuation des impacts (Covid-19, VIH/Sida, VBG/AES/HS/VCE) Consultation et prise en compte des avis, préoccupations et Recommandation des parties prenantes principalement les PAP et les PA Appuis de l'équipe du programme
	ONG /OSC	Quelques responsables sont instruits - propension moyenne à lire des documents	Traduction du Français dans une langue locale	-Réunion sur site -Vidéo (projection) -Radio -Whatsapp (et autre réseaux sociaux) -Affiches	Mesures de protection Disponibilité/ accessibilité de registres et classeurs de plaintes ; Disponibilité des fiches de plaintes ; Les canaux de Informations sur les questions de genre et VBG et sur la gestion des risques liés aux VBG/EAS/HS/VCE, y compris l'accès au MGP
	Media	Quelques responsables sont instruits	Traduction du Français dans une langue locale	• radios club, tribunes d'expression populaire cadres d'écoutes • crieur public .- leaders communautaires, les artistes-musiciens et comédiens dans la mobilisation communautaire.	Création des radio clubs Organisation des tribunes d'expression populaire, des théâtres participatifs, des boites a images en y ajoutant des jeux de rôle ; Privilégier les émissions existantes dans les chaînes locales et qui parlent de l'agriculture, pêche et élevage au lieu d'en créer d'autres ;

					<p>Création cadres d'écoutes avec les clubs d'auditeurs, surtout en milieu rural ; Diffusion de message sur les opportunités et les risques du programme y compris la période de démarrage Implication des leaders communautaires, les artistes-musiciens et comédiens dans la mobilisation communautaire.</p> <p>Implication au processus d'évaluation et de gestion des risques/impacts et mesures d'atténuation des impacts (VIH/Sida, VBG/EAS/HS ; VCE Covid 19, Renforcement des capacité sur l'environnement , Appuis de l'équipe du projet</p>
A ce stade les sites ne sont pas encore identifiés avec précision	Populations locales Bantu et autotchtones	Niveau d'instruction (de faible à nul)	Traduction des informations dans les langues locales parlées par site	<ul style="list-style-type: none"> -Réunions -Vidéo (projection) - Radio ; - Téléphone ; - Internet -Whatsapp ; entretiens directs ou semi directs ; focus groups ; Crieur public - Affiches 	<p>Diffusion de message sur les opportunités et les risques du projet y compris la période de démarrage</p> <p>Implication au processus d'évaluation et de gestion des risques/impacts et mesures d'atténuation des impacts (VIH/Sida, VBG/EAS/HS/VCE) Consultation des PP pour l'élaboration du MGP (les systèmes traditionnels de gestion des plaintes à capitaliser), y compris des procédures éthiques concernant les plaintes d'EAS/HS, Consultation et prise en compte des avis, préoccupations et recommandation des parties prenantes principalement les PAP Appui de l'équipe du projet</p>

4. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

4.1 OBJECTIFS ET CALENDRIER

Les principaux objectifs du programme de mobilisation des parties prenantes sont les suivants

- Identifier toutes les parties prenantes ;
- Obtenir la participation et la collaboration des parties prenantes ;
- Partager l'information et dialoguer sur le projet, ses impacts et ses bénéfices pour créer et maintenir un climat de confiance entre les parties prenantes et le programme;
- Bien guider la conception et la mise en œuvre du PIFORES et diminuer les risques techniques, sociaux et budgétaires ;
- Répondre aux besoins, préoccupations et attentes des parties prenantes ;
- Documenter les communications et les ententes avec les parties prenantes ;
- Assurer un processus transparent, ouvert, accessible, inclusif et juste, dans un esprit de confiance et de respect, sans manipulation, ingérence, coercition et intimidation et sans frais de participation ;
- Assurer un processus dans le respect des conventions et des protocoles locaux, y compris les considérations liées à l'inclusion sociale, l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes, et que des processus supplémentaires soient ajoutés au besoin pour les groupes vulnérables ou marginalisés.

Tableau 14: Précisions sur les actions du programme de mobilisation

Objectifs	Justification
Identifier l'ensemble des acteurs concernés par le PIFORES	Intéresser et impliquer autant d'acteurs facilitera la communication inclusive et permettra de réunir un maximum de préoccupations et des attentes.
Réaliser d'une part une cartographie des acteurs et d'autres part , dresser un tableau synoptique des parties prenantes du PIFORES	La cartographie ; Faciliter la gestion des parties prenantes par zone et par activité, y compris les groupes vulnérables. Et le tableau synoptique : comprendre les interactions entre différentes partie prenantes ainsi profiter de la dynamique pour résoudre des éventuels problèmes .
Diffuser l'information sur le PIFORES de façon précise, ouverte et transparente	Veiller à ce que les parties prenantes, en particulier celles qui sont directement affectées par le projet, puissent disposer des informations justes et crédibles qui leur permettront de faire des commentaires avisés et de faire des planifications pour l'avenir. Cette approche ouverte (franche, directe), accessible à tous et transparente est essentielle pour réduire les niveaux d'incertitude et d'inquiétude. L'information doit permettre aux parties concernées une meilleure compréhension des risques, impacts et bénéfices potentiels du projet.
Recueillir les informations nécessaires aux études environnementales, sociales et techniques	Les personnes ayant un vécu historique avec le milieu local pourraient fournir des informations sensibles sur le milieu local et son utilisation qui seront utiles aux études et à la mise en œuvre du projet. Les informations recueillies des personnes du milieu aideront à ce que le projet réponde à leurs besoins.
Créer des cadre de concertation pour maintenir une collaboration entre toutes les parties prenantes	Développer un climat de collaboration permanente entre le PIFORES et les parties prenantes contribuera à un bon suivi des activités et de l'évolution du projet. En effet, cette collaboration aidera à éviter les conflits qui peuvent être liés à la désinformation, au leadership, à l'occupation illégale des terres. Cette collaboration permanente permettra aussi d'identifier les structures à travers lesquelles les conflits et plaintes seront présentés et bien entendu le mode de règlement de desdits conflits.
Enregistrer les plaintes, préoccupations, questions et suggestions du public	Les plaintes doivent être bien documentées pour ne pas encore être à la source des conflits qui pourraient paralyser la bonne marche du projet. Quant aux suggestions du public , des boites à suggestion peuvent être proposées aux différentes antennes d'exécution du projet afin de recevoir toutes les idées qui contribuent à l'avancement de PIFORES.
Gérer les attentes des parties prenantes	Attentes, positives et négatives, sont souvent disproportionnées par rapport aux réalités d'un projet. C'est particulièrement vrai

Objectifs	Justification
	dans les zones d'extrême pauvreté marquée par un développement lent et des prestations de service limitées. Veiller à ce que les attentes soient maintenues à des niveaux réalistes. Limiter les attentes et frustrations des parties directement concernées à la phase de la mise en œuvre du projet. Frustrations et attentes non satisfaites sont des déclencheurs de conflits et par conséquent entrave le bon déroulement des activités.
Satisfaire aux exigences nationales, et internationales	Se conformer à la réglementation évitera les éventuels retards du projet

4.2 STRATEGIE PROPOSEE POUR LA DIFFUSION DES INFORMATIONS

La notification et la diffusion des informations seront réalisées à travers les mass-médias notamment les radios et télévisions, les journaux etc. Des affiches seront apposées sur des sites bien identifiés et accessibles à tous. Pour atteindre le maximum de personnes susceptibles d'être impactées les informations seront largement diffusées avant la tenue des réunions.

En plus de ces moyens identifiés, les brochures, dépliants, affiches, documents et rapports de synthèse non techniques en français et en langues locales seront distribués pour faciliter la diffusion des informations sur le Programme. Pour les parties prenantes qui sont instruites, un site web sera créé et régulièrement mis à jour et les informations seront aussi diffusées via les réseaux sociaux tels que Twitter, WhatsApp, Facebook, etc. Ces différents dispositifs permettront de fournir les informations actualisées aux parties prenantes.

4.3. STRATEGIE PROPOSEE POUR LES CONSULTATIONS

Il existe plusieurs approches d'engagement pour établir des relations avec les parties prenantes, rassembler des informations auprès des parties prenantes, consulter les parties prenantes et diffuser les informations relatives au projet aux parties prenantes.

En fonction du public visé, de la culture et de l'objectif de la participation à un groupe de parties prenantes, les méthodes suivantes pourront être utilisées, par exemple :

- Entretiens avec les différents acteurs et organisations concernés ;
- Enquêtes, sondages et questionnaires seront utilisés pour prendre les avis des personnes susceptibles d'être affectées par le programme ;
- Réunions publiques ou communautaires, ateliers ou groupes de discussion sur des sujets précis seront régulièrement organisés à l'intention des acteurs les plus éloignés, y compris les groupes vulnérables qui devraient être réunis de façon indépendante et dans des espaces sûrs et confidentiels;
- Méthodes participatives ;
- Autres mécanismes traditionnels de consultation et de prise de décision.

Lors du choix d'une technique de consultation appropriée, il convient de prendre en compte des

méthodes de consultation¹. Les techniques les plus utilisées sont présentées au tableau ci-dessous :

Tableau 15 : Techniques d'engagement des Parties Prenantes

Technique d'engagement	Application appropriée de la technique
Correspondances (téléphone, Emails)	Partager des informations aux fonctionnaires, aux ONG, aux administrations locales et aux organisations / agences Inviter les parties prenantes aux réunions et au suivi
Réunions individuelles	Recherche d'opinions ; Permettre aux parties prenantes de parler librement de questions sensibles ; Construire des relations personnelles ; Enregistrer/noter le contenu des réunions
Réunions formelles	Présenter les informations du projet à un groupe de parties prenantes ; Autoriser le groupe à commenter les opinions et points de vue ; Construire une relation impersonnelle avec les parties prenantes de haut niveau ; Diffuser des informations techniques enregistrer/noter le contenu des réunions.
Réunions publiques	Présenter les informations du projet à un grand groupe de parties prenantes, en particulier les communautés ; Permettre au groupe de d'émettre leur point de vue et ses opinions ; Construire des relations avec les communautés, en particulier celles touchées ; mettre à la disposition du public ciblé des informations essentielles de base ; Faciliter les réunions avec des présentations verbales, des présentations PowerPoint, des affiches, etc. ; Enregistrer/noter des discussions, des commentaires et des questions.
Réunions du groupe de discussion (focus group)	Présenter les informations du projet à un groupe de parties prenantes ; Permettre aux parties prenantes d'émettre leur avis sur des informations de base ciblées ; Construire des relations avec les communautés Enregistrer/noter les réponses, les archiver dans la base des données du projet
Site Web du projet	Présenter des informations sur le projet et les mises à jour de l'avancement ;

¹ Notons que le plan-cadre pour les populations autochtones présentera l'approche de consultation et d'engagement adaptée aux populations autochtones et décrira les conditions dans lesquelles le CLIP pourrait être exigé et les mesures qui seront prises.

	Divulguer les documents des évaluations environnementales et sociales (PGES,...) et autres documents de projet pertinents
Dépliant du projet	Brève information sur le programme pour fournir une mise à jour régulière ; Informations de programme spécifiques au site.

4.4. STRATEGIE PROPOSEE POUR LA PRISE EN COMPTE DES POINTS DE VUE DES GROUPES VULNERABLES

Cette section vise à décrire les influences que les parties prenantes ont sur le projet selon leurs niveaux d'engagement ainsi que la stratégie de communication proposée et les différentes méthodes qui serviront à communiquer avec chacun des groupes identifiés y compris les groupes vulnérables pour la prise en compte des différents points de vue. La mise en œuvre de la stratégie proposée consiste à organiser, piloter et gérer la communication. Cela revient à élaborer, à gérer, à budgétiser et à prévoir un suivi et une évaluation des actions menées pour l'engagement des parties prenantes.

Pour atteindre les objectifs de communication, la démarche suivante est suggérée :

- Des forums sur les résultats des consultations relatives à l'engagement des parties prenantes ;
- Des réunions avec les leaders d'opinion (notables, responsables syndicaux, collectif des personnes affectées, etc.) ;
- Des rencontres avec les groupements de jeunes (filles et garçons), les personnes ayant un handicap et les autres groupes vulnérables, tels que les femmes, pour qui les consultations doivent être organisées de façon séparée et dans des conditions sûres et confidentielles avec des femmes facilitatrices ;
- Des concertations sur les mesures d'accompagnement et la sensibilisation des populations ;
- Des entretiens individuels pour conseiller et accompagner les parties prenantes ;
- Un système d'affichage au niveau des lieux publics ;
- Des communiqués de presse (radios et journaux) tout au long du processus du projet pour bien informer sur les activités du programme.
- Des sessions de formation (renforcement des capacités) en communication des différentes parties prenantes sur les réclamations et la gestion des plaintes et d'autres thèmes...

Le tableau 8 ci-dessous présente la synthèse, en fonction de chaque phase du programme, de la méthode, du contenu et des parties prenantes, la stratégie de diffusion des informations.

Tableau 16: Synthèse de la stratégie de diffusion des informations

Phase du projet/sous-projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Lieux/dates	Calendrier	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Préparation	Contenu du Programme ; Participation à la formulation sur les instruments de sauvegarde Facilitation des consultations	Mail Téléphone Réunion sur site Diffusion documents projet	a préciser	a préciser	TTL projet ?, Spécialiste Sauvegarde environnementale et sociale et en VBG/AES/HS du Programme appuyé par le chargé de Communication Personne-Ressource Cabinet des Ministres concernés ; Bureau de la Banque mondiale ; UC-PIF	Equipe de la Banque mondiale les responsables des Ministères concernés, UC-PIF
	Objectifs, Impacts et mesures d'atténuation du projet, opportunités, moyens de participation	Mail, Téléphone Réunion sur site, Consultation parties prenantes, Diffusion du résumé du projet Vidéo-conférence	idem	idem	TTL Projet, Spécialiste Sauvegarde environnementale et sociale et Spécialiste en VBG/AES/HS du Programme appuyé par le chargé de Communication, Personne-Ressource, Cabinet des Ministres concernés ; Bureau de la Banque mondiale ; Consultants	Equipe de la Banque mondiale, les responsables des Ministères concernés, UC-PIF
Exécution	Contenu des documents de sauvegarde environnementale et	Mail, Téléphone, Réunion sur les sites, Diffusion documents et Formations	a préciser	a préciser ?	Comité Technique de Suivi Ministères (si PIFORES en a) et autres structures concernées	Spécialiste Sauvegarde environnementale

	<p>sociale</p> <p>Méthodes de mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementales et sociales</p> <p>Echéance de mise en œuvre des activités de sauvegarde environnementales et sociales</p> <p>Rôle des différents acteurs chargés de la mise en œuvre</p>					et sociale
Suivi-évaluation	<p>Indicateurs de mise en œuvre</p> <p>Indicateurs de résultats</p> <p>Rôles des acteurs dans collecte données</p> <p>Période de collecte des données</p> <p>Source de vérification des données</p>	<p>Mail</p> <p>Téléphone</p> <p>Réunion sur site</p> <p>Dissémination des modules de Formation</p>	a préciser	a préciser	<p>Ministères et structures concernées</p> <p>Comité Technique de Suivi TTL Projet UC-PIF du projet</p>	<p>Spécialiste Suivi-Evaluation UC-PIF et Banque mondiale</p>

NB : le PIFORES lors de la mise en œuvre des activités etoffera sa strategie de diffusion d'information lors des séances d'identifications de besoins en communication par lesquelles le programme produira une strategie globale de communication assortie d'un plan de communication.

Il convient aussi d'insister sur le fait que dès la phase de préparation , le MGP sera disséminer dans le cadre de PIFORES.

Tableau 17:Stratégie pour les consultations dans le cadre du PIFORES.

Activités	Sujet de la consultation	Méthode utilisée	Dates et lieux	Groupe cibles	Responsabilité
PHASE DE PREPARATION DU PROJET					
Préparation des conditions préalables à l'évaluation du projet	Elaboration des documents du Projet (Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP)	Réunions d'échanges et de travail entre la partie nationale et la Banque mondiale	Tout le long de la phase de préparation et avant l'évaluation finale du projet	TTL Projet Ministère de l'Environnement et Développement durable ; Consultant ; Cabinet des Ministères concernés ; Bureau de la Banque mondiale ;	Equipe de la Banque mondiale, les responsables des Ministères concernés, Equipe de préparation du projet
	Elaboration des documents de sauvegarde : Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES), du Cadre Politique de Réinstallation (CPR) et du Plan de Gestion de la main d'œuvre (PGMO), Cadre de Planification en Faveur des Peuples Autochtones (CPPA), Les EIES et/ou les PGES des sous—projets devront aussi être	Evaluations des risques environnementaux et sociaux et détermination des mesures d'atténuation (réunions publiques, entretiens, focus group, etc.)		Personnes potentiellement affectées, Autorités locales, Services techniques, Populations bénéficiaires du projet	Consultant Spécialistes Sauvegarde environnementale et sociale Equipe de préparation du projet

Activités	Sujet de la consultation	Méthode utilisée	Dates et lieux	Groupe cibles	Responsabilité
	disséminés lorsqu'ils seront prêts				
PHASE DE MISE EN OEUVRE DU PROJET					
Mise en œuvre PEES, PMPP, PGMO et CPPA et des mesures préconisées	Information et consultation sur les risques et les impacts sociaux potentiels du projet et détermination des mesures de gestion ainsi que la prise en compte du genre et des personnes vulnérables	Réalisation d'enquêtes, de réunions, entretiens, focus group, consultations publiques, ateliers de restitution et de validation, etc.	Tout le long de la mise en œuvre du projet,	Groupes vulnérables Autorités locales Communautés & ONG locales	Coordonnateur du projet, Spécialiste Sauvegarde environnementale , et sociale et Spécialistes junior en sauvegardes sociales et VBG, Passation de marché, chargé de communication et Suivi-évaluation de l'unité de coordination du projet
		Validation nationale et publication des rapports		Autorité locales, Communauté locale , Peuples Autochtones Pygmées et groupes vulnérables locales & ONG locales, ACE	Coordonnateur du projet, Spécialiste Sauvegarde environnementale , et sociale et Spécialistes junior en sauvegardes sociales et VBG, Passation de

Activités	Sujet de la consultation	Méthode utilisée	Dates et lieux	Groupe cibles	Responsabilité
					marché, chargé de communication et Suivi-évaluation de l'unité de coordination du projet
PHASE DE SUIVI -EVALUATION MISE EN ŒUVRE DU PMPP					
Suivi d'exécution du PMPP	Elaboration des Rapports de suivi de la mise en œuvre	Visite de terrain	Tout le long du cycle du Projet	Spécialiste social du projet	Spécialiste Sauvegarde environnementale , sociale et Spécialiste Junior en sauvegarde sociales et VBG
Evaluation de mise en œuvre du PMPP	Elaboration de rapport d'évaluation	Visite de terrain	Mi-parcours ou à la clôture du Projet	Consultants	Toute l'équipe de mise en œuvre du Projet

4.5 EXAMEN DES CONTRIBUTIONS DES PARTIES PRENANTES

Pour un meilleur traitement et une bonne prise en compte des contributions des parties prenantes, les Spécialistes en sauvegardes sociale, et environnementale et celui des VBG de l'Unité de Coordination du PIFORES (UC-PIF) seront chargés d'examiner régulièrement et de prendre en compte les contributions/propositions provenant des parties prenantes au projet.

Les suggestions, réclamations et autres contributions des parties prenantes seront compilées dans un formulaire qui sera rempli durant les rencontres de consultation.

Par ailleurs, les parties prenantes auront la possibilité d'envoyer leur feedback par courrier électronique, courrier physique ou par téléphone, via les réseaux sociaux ou le site web de l'Unité Nationale de Coordination du projet (UC-PIF).

Les feedbacks compilés par le personnel dédié de l'UC-PIF seront partagés avec le Coordonnateur du projet pour une prise en charge, au besoin. Au cas échéant, la décision sera notifiée formellement à l'intéressé par courrier. Les termes de la lettre devront être adaptés au destinataire sur le plan intellectuel et culturel. Cette réponse pourra inclure :

- Un résumé de la compréhension du commentaire soumis ;
- Les explications sur la ou les solution (s) proposée (s) ;
- La solution retenue ;
- La procédure de mise en œuvre de la solution retenue y compris les délais.

4.6 PHASES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Au fur et à mesure que le projet sera mis en œuvre, les activités effectuées et celles programmées seront portées à l'attention de parties prenantes impliquées . Ainsi, elles seront tenues au courant de l'évolution de l'exécution du projet a travers la redevabilité. Ce mécanisme va prévoir à quelle période et par quels moyens de communication, les informations pertinentes pourront être partagées vers les parties prenantes. Ces points seront faits à travers des documents de synthèse des rapports trimestriels, semestriels et annuels d'activités.

4.7 CALENDRIER

Conformément à la démarche d'engagement des parties prenantes, le tableau 10 présente le calendrier conçu pour lancer une réelle dynamique d'échanges permanents entre UC-PIF et les parties prenantes sur les phases du projet et les décisions majeures et pour la soumission des commentaires, l'expression sur les réclamations et le mécanisme de gestion des plaintes

Tableau 18 : Calendrier du déroulement des activités

Actions	Activités	Année 1												
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
CAMPAGNE DE COMMUNICATION GRAND PUBLIC														
Internet	Mise à jour du site internet du PIFORES													
	Production des dépliants sur le projet et diffusion de vidéos d'information													
Télévision	Production des spots en langue locales													
	Diffusion des spots sur les médias avec l'appui des ALE, médias locales													
	Interventions en direct sur des émissions TV en français et dans les principales langues locales													
	Production et diffusion d'un film institutionnel dans la langue la plus parlée dans la zone d'intervention du programme													
Radio	Diffusion de spots sur les radios locales													
	Passage en directe à l'antenne													
Presse écrite	Conception de visuels et Partenariat avec un réseau de presse écrite pour leur diffusion													
CAMPAGNE DE SENSIBILISATION														
Création de points d'animation	Organisation de séances d'animation dans les localités des zones du projet													

5. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

5.1. RESSOURCES

Les ressources qui seront consacrées à la gestion et à la mise en œuvre du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes.

5.1.1 Parties Prenantes

Dans le cadre du PIFORES, les principaux responsables de la mise en œuvre du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) sont les Spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale de l'UC-PIF, avec l'appui du Spécialiste en VBG. Ce dernier sera appuyé par les structures locales sélectionnées qui seront mises en place dans les zones d'intervention du projet et les ONG locales avec lesquelles le projet va contractualiser.

5.1.2 Confirmation de l'établissement d'un budget suffisant pour la mobilisation des parties prenantes

Les ressources allouées aux activités de mobilisation des parties prenantes seront intégrées dans les composantes du Projet. Un budget est établi pour mettre en œuvre les actions de communication et de sensibilisation et assurer la mobilisation des parties prenantes.

Tableau 19 : Budget prévisionnel d'exécution des actions de communication, de sensibilisation et de mobilisation des parties prenantes

Libellé	Prix Unitaire(USD)	Quantité	Prix Total (USD)
Par exemple : CAMPAGNE DE SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC			
INTERNET (par exemple)			
Actualisation du site web et production de la nouvelle charte graphique et chargement du site internet	30.000	1	30.000
Diffusion de vidéos d'information	2.500	10	25.000
Production de vidéos	5.000	8	40.000
Sous total internet			90.000
TELEVISION			
Production des spots	500	20	10.000
Diffusion des spots sur les médias	500	80	40.000
Interventions en direct à des émissions TV	800	12	12.000
Production et diffusion de publiportage tv	1.000	20	20.000
Production d'un film institutionnel	20.000	3	60.000

Sous total télévision			142.000
RADIO			
Contractualisation avec les radios partenaires	Ff	ff	80 000
Production des spots radio	500	50	25.000
Diffusion de spots sur les radios de proximité	200	150	30.000
Passage en directe à l'antenne	150	100	15.000
Sous total radio			150.000
ACTIVITE xxx			
Rencontres d'information sur l'état d'avancement du projet au profit des parties prenantes et des bénéficiaires	35.000	8	280.000
Journées porte-ouverte	50.000	6	300.000
Organiser des radios clubs d'échange sur les activités du projet	35.000	6	280.000
Organiser un voyage de presse avec le réseau des journalistes spécialisés sur des questions environnementales	50.000	6	300.000
Organiser et produire des théâtres forums avec les groupes des bénéficiaires du projet	30.000	6	180.000
Production des outils et supports de communication et d'information	100.000	6	600.000
Organisation d'une campagne d'information et sensibilisation sur la restauration du paysage forestier à l'intention des groupes cibles (parlementaires, autorités traditionnelles	300.000	2	600.000

et coutumières, leaders religieux et d'opinion, etc.)			
			2 540 000
PRESSE ECRITE			
Rendre visible les activités du Projet dans la zone de couverture des journaux	60.000	6	360.000
² Produire et disséminer le Bulletin d'information du Projet	40.000	6	240.000
Sous total presse écrite			600 000
ACTIVITES			
AUTRES ACTIVITES DE MISE EN OEUVRE DU PMPP & MGP			
Divulgarion et vulgarisation du PMPP	100 000	2	100 000
Renforcement des capacités des autorités administratives, services techniques de l'Etat et gestion des intérêts des parties prenantes et des acteurs de proximité	200 000	2	200 000
Rapports de Suivi - évaluation du PMPP et son actualisation	80 000	1	80 000
Conception et édition des outils spécifiques sur le MGP	200 000	1	200 000
Sous total PMPP et MGP			580 000
TOTAL BUDGET PREVISIONNEL			4 102 000 USD

5.2. FONCTIONS DE GESTION ET RESPONSABILITES

Les activités de mobilisation des parties prenantes font partie intégrante des mesures de sauvegardes environnementale et sociale. A ce titre, toutes ces activités devront être dans ce volet et s'exécuteront sous la responsabilité des Spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale, avec l'appui du Spécialiste en VBG. Cependant, au sein de l'UC-FIP, ils seront appuyés par le Coordonnateur, le responsable suivi et évaluation du Programme et le spécialiste en gestion financière dans la mise en œuvre de ses activités. En tant qu'appui extérieur, le

spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale pourra compter sur l'ACE et les organismes d'intermédiation mis en place.

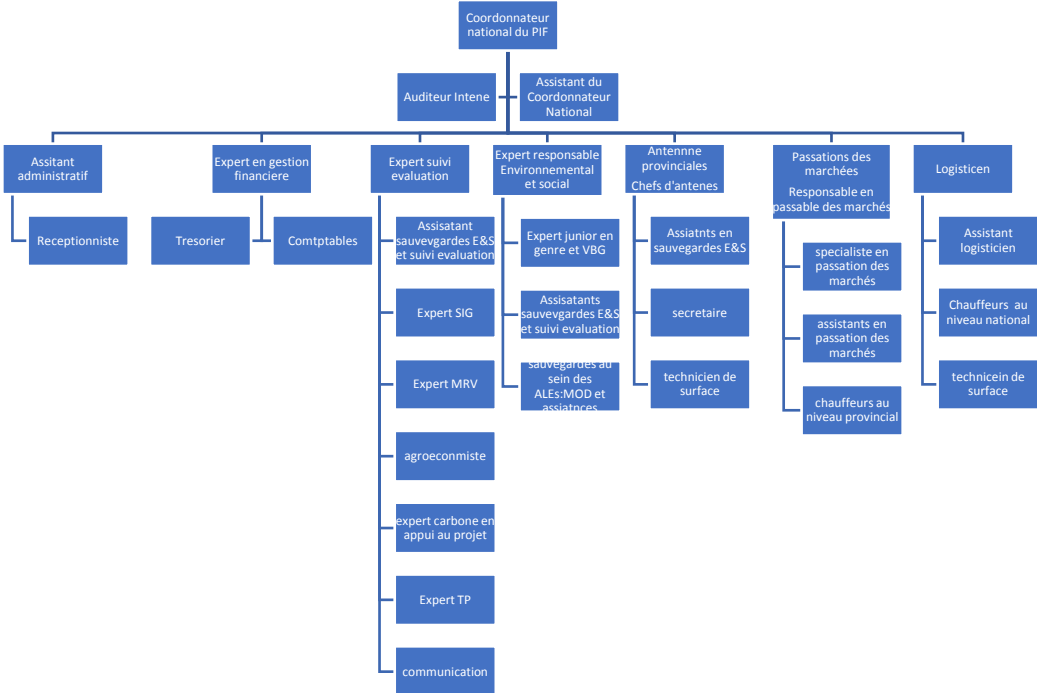
Les informations seront transmises aux Spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale à travers un processus fonctionnel établi avec les autres acteurs à la base. Cette transmission se fera sous forme écrite sur la base de registres, ou autres fiches établies et validées par l'ensemble des parties. La fréquence de transmission sera retenue de commun accord. Elle peut être mensuelle, bimensuelle ou trimestrielle.

Par ailleurs, ce dispositif sera renforcé par :

- La mise en place d'une plateforme (comprenant un site Web interactif) servira de moyen d'accéder à toutes les informations : articles, passation de marché, annonces, rapports finaux et documents relatifs au Programme.
- La création d'adresses email et postale en plus d'un numéro de téléphone vert, dédiés aux plaintes.

Concernant la formation, il s'agira d'organiser, dans chaque chef-lieu de la province, un atelier de formation regroupant les diverses structures techniques impliquées dans la mise en œuvre du PMPP. La formation sera assurée par des personnes ressources du projet .

Organigramme du plan de mobilisation des parties prenantes



6. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES DU PROGRAMME

6.1. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES DU PROJET

6.1 Approche du mécanisme de gestion des plaintes

Le PIFORES se servira du MGP existant, c'est-à-dire celui développé et mis en œuvre par l'UC-PIF pour examiner et traiter les plaintes et plaintes portés en lien avec les activités mises en œuvre. Un formulaire pour enregistrer les plaintes est développé et sera utilisé tout au long de la mise en œuvre du projet. Une entrée spécifique sera mise en place pour traiter les plaintes liées à la violence basée sur le genre (VBG).

Toute personne se sentant lésée par la mise en œuvre des projets devra déposer une fiche de réclamation en dur, par mail ou en ligne ou encore auprès de toutes portes d'entrée citées ci-dessous qui analysent les faits et statuent. Si le litige n'est pas réglé en dernière instance le requérant n'est pas satisfait, il peut saisir la justice.

Le mécanisme de gestion des plaintes de l'UC-PIF est subdivisé en trois niveaux :

- Niveau local (village ou quartier), non applicable pour le présent projet ;
- Niveau intermédiaire (UC-PIF) ; applicable au présent projet
- Niveau Pilotage (comité de pilotage). :

Le présent projet actualisera le mécanisme existant, en se greffant au niveau intermédiaire.

Tableau 202: Composition des comités par niveau

Niveau	Présidence	Membres du Comité
Niveau local (niveau 1)	Le comité local de gestion des plaintes est présidé par l'autorité locale compétente.	- Comité Local de Développement - Conseil Agricole de Gestion - Confession religieuse ; - Le représentant ONG locale.
Niveau II (intermédiaire)	Au niveau national – unité de gestion du projet est présidé par le Coordonnateur National	Spécialiste Socio environnemental Coordonnateur National Unité fiduciaire
Niveau national niveau III	Comité de pilotage	Président du comité de pilotage Service provincial de l'environnement Représentante des associations et réseau national

La procédure de gestion des plaintes dans le cadre des actions du Programme fait appel à neuf (9) étapes partant de l'enregistrement de la plainte à son règlement final et l'archivage du dossier de résolution. A la phase de mise en œuvre du Programme, le MGP sera formellement élaboré sur la base des neuf (9) étapes décrites ci-dessous. Le rapport préliminaire fera l'objet d'une validation nationale par les représentants des parties prenantes du programme. Le rapport

final intégrant les amendements de l'ensemble des parties prenantes sera établi et publié avant le démarrage des activités prévues dans le cadre du Programme. Il sied de noter que le MGP sera aussi adapté à travers des procédures spécifiques qui assureront un traitement éthique et confidentiel des plaintes liées à l'EAS et au HS.

➤ Etape 1 : Réception et enregistrement des plaintes

Les canaux de réception des plaintes seront diversifiés et adaptés au contexte socioculturel de mise en œuvre du Programme. Les plaintes seront formulées verbalement ou par écrit. Toute plainte, qu'elle soit verbale ou écrite sera enregistrée immédiatement dans un registre disponible au niveau du comité national de gestion des plaintes ou de ses structures intermédiaires. Le/la plaignant(e) recevra un accusé de réception dans un délai de 48 h après le dépôt de sa plainte. Les canaux de transmission des plaintes seront les boîtes à plaintes, le téléphone, la saisine par un intermédiaire (parent, proche, autorités locales, association de défense des droits humains, etc.). Il est important de noter que le/la plaignant(e) pourrait utiliser tout canal qui lui convient et que les canaux de transmission devraient aussi assurer la sécurité et la confidentialité des plaignant(e)s, surtout pour les plaintes liées à l'EAS/HS.

➤ Etape 2 : Étude des plaintes

Un tri est opéré pour distinguer les plaintes hyper-sensibles, sensible ou non-sensibles, et une procédure d'étude adaptée à chaque type est adoptée. Les plaintes non-sensibles seront traitées aussi bien par les instances intermédiaires que par l'instance nationale. Quant aux plaintes sensibles, elles seront gérées au niveau national. Les plaintes sensibles, après enregistrement au niveau local, sont immédiatement transmises au niveau national qui assure les investigations nécessaires au traitement des plaintes. L'issue du traitement de la plainte est adressée directement au/à la plaignant(e). Le temps nécessaire à l'analyse d'une plainte ne peut excéder cinq (05) jours ouvrables après accusé de réception pour les plaintes non sensibles et dix (10) jours ouvrables pour celles sensibles. Il est à noter que les instances indiquées ne sont pas encore mises en place et quelles se feront dans le cadre de la mise en place du mécanisme de gestion du PIFORES. Comme noté, des procédures spécifiques pour le traitement éthique et confidentiel des plaintes liées à l'EAS/HS, parmi les plaintes hyper-sensibles, seront développées dans le MGP.

➤ Etape 3 : La vérification du bien-fondé de la plainte

A cette étape seront collectées les informations et données de preuves concourant à établir la justesse et l'objectivité de la plainte et à retenir les solutions en réponse aux interrogations ou réclamations du/de la plaignant(e). Le traitement des plaintes sensibles peut nécessiter le recours à des compétences spécifiques qui peuvent ne pas être directement disponibles au sein des organes du MGP. Dans ce cas, les compétences des instances plus spécialisées sont sollicitées. Un délai maximal de cinq (05) jours ouvrables après la classification et l'analyse préliminaire est retenu pour cette étape pour toutes plaintes nécessitant des investigations supplémentaires pour sa résolution. Des procédures spécifiques seront élaborées pour la gestion éthique et confidentielle des plaintes liées à l'EAS/HS.

➤ Etape 4 : Propositions de réponse

Sur la base des résultats du processus de vérification, une réponse est adressée au/à la

plaignant(e). Cette réponse met en évidence le lien avec le projet ou au contraire, le rejet de la plainte. Il est notifié à l'intéressé par écrit, qu'une suite favorable ne peut être donnée à sa requête que si les faits relatés dans la requête sont fondés et justifiés après les résultats des investigations. Lorsque la plainte est justifiée, l'organe de gestion des plaintes (selon le niveau), notifie au/à la plaignant(e) par écrit, les résultats clés de leurs investigations, les solutions retenues à la suite des investigations, les moyens de mise en œuvre des mesures correctrices, le planning de mise en œuvre et le budget. La proposition de réponse intervient dans un délai de deux (2) jours ouvrables après les investigations. Des procédures spécifiques seront élaborées pour la gestion éthique et confidentielle des plaintes liées à l'EAS/HS.

➤ Etape 5 : Révision des réponses en cas de non résolution en première instance

Les mesures retenues par les organes du MGP peuvent ne pas obtenir l'adhésion du/de la plaignant(e). Dans ce cas, il lui est donné la possibilité de solliciter une révision de la résolution du comité de gestion des plaintes saisi. La durée de la période admise pour solliciter une révision des décisions est de dix (10) jours ouvrables au maximum à compter de la date de réception de la notification de résolution de la plainte par le plaignant. Dans ce cas, l'organe de gestion dispose de cinq (5) jours ouvrables pour reconsidérer sa décision et proposer des mesures supplémentaires si besoin ou faire un retour à la requête du/de la plaignant(e). Au cas où la révision n'offre pas de satisfaction au/à la plaignant(e), ce(tte) dernier/-ière est libre d'entamer une procédure judiciaire auprès des instances habilitées. Des procédures spécifiques seront élaborées pour la gestion éthique et confidentielle des plaintes liées à l'EAS/HS.

➤ Etape 6 : Mise en œuvre des mesures correctrices

La mise en œuvre des mesures préconisées par la résolution du comité de gestion des plaintes ne peut intervenir sans un accord préalable des deux parties. La procédure de mise en œuvre de (des) l'action/actions correctrice(s) sera entamée cinq (05) jours ouvrables après l'accusé de réception par le/la plaignant(e), de la lettre lui notifiant les solutions retenues et en retour à la suite à l'accord du/de la plaignant(e) consigné dans un Procès-Verbal (PV) de consentement. L'organe de gestion des plaintes mettra en place tous les moyens nécessaires à la mise en œuvre des résolutions consenties et jouera sa partition en vue du respect du planning retenu. Un PV signé par le Président du comité de gestion des plaintes saisi et le/la plaignant(e), sanctionnera la fin de la mise en œuvre des solutions. La résolution des plaintes liées à l'EAS/HS suivra les procédures spécifiques mises en place pour la gestion de ces types des cas.

➤ Etape 7 : Clôture ou extinction de la plainte

La procédure sera clôturée par les instances de l'organe de gestion des plaintes si la médiation est satisfaisante pour les différentes parties, en l'occurrence le/la plaignant(e), et l'entente prouvée par un PV signé des deux parties. La clôture du dossier intervient au bout de trois (03) jours ouvrables à compter de la date de mise en œuvre de la réponse attestée pour les instances locales ou intermédiaires et de cinq (5) jours ouvrables par l'instance nationale. L'extinction sera alors documentée par ces différentes instances selon le/les niveaux de traitement impliqués. Il sied de noter que les plaintes liées à l'EAS/HS ne feront jamais sujet d'une médiation.

➤ Etape 8 : Rapportage

Toutes les plaintes reçues dans le cadre du MGP du PIFORES seront enregistrées dans un registre de traitement cinq (05) jours ouvrables à compter de la date de mise en œuvre de la résolution, pour les instances locales ou intermédiaires et sept (07) jours ouvrables pour l'instance nationale. Cette opération permettra de documenter tout le processus de gestion des plaintes et de tirer les leçons nécessaires à travers une base de données simple et adaptée conçue à cet effet. La base de données signalera également les problèmes soumis le plus fréquemment et les zones géographiques dont émanent le plus de plaintes, les résolutions appliquées, les suggestions ou meilleures pratiques, etc. Les plaintes liées à l'EAS/HS, y compris les données y relatives, seront gardées à part dans un registre indépendant et uniquement pour ce genre des plaintes et dans un lieu sécurisé et confidentiel avec un accès limité.

➤ Etape 9 : Archivage

Le projet mettra en place un système d'archivage physique et électronique pour le classement des plaintes. L'archivage s'effectuera dans un délai de six (06) jours ouvrables à compter de la fin du rapportage. Toutes les pièces justificatives des réunions qui auront été nécessaires pour aboutir à la résolution seront consignées dans le dossier de la plainte. Le système d'archivage donnera accès aux informations sur : i) les plaintes reçues ii) les solutions trouvées et iii) les plaintes non résolues nécessitant d'autres interventions. Le système d'archivage des plaintes liées à l'EAS/HS sera élaboré de façon indépendante et confidentielle, et ces plaintes seront classées dans un lieu sécurisé avec un accès très limité.

Etant donné que le projet impliquera une participation importante des populations autochtones pygmées et compte tenu de la particularité de cette catégorie des parties prenantes, il leur sera appliqué en ce qui concerne la gestion des plaintes un MGP adapté à leur fonctionnement contenu dans « *le Manuel de gestion des plaintes et recours* » développé par le REPALEF en 2017 dans le cadre du Projet d'Appui aux Communautés Dépendantes des Forêt PACDF/DGM. Le souci étant d'aider les peuples autochtones et les communautés locales de bénéficier totalement des atouts et opportunités qu'offrent le projet, encourager la cohésion et la cohabitation entre les peuples autochtones et les communautés locales, et de permettre l'équité et la transparence dans la mise en œuvre.

6.2. ACTIONS ENVISAGEES

Les actions seront mises en œuvre en vue d'assurer la fonctionnalité du MGP. Ces dernières sont récapitulées dans le tableau ci-après :

Tableau13: Mise en œuvre du MGP

Actions	Responsable	Acteurs associés	Echéance	Budget prévisionnel en US\$
La préparation et la mise en œuvre du MGP du Programme, y compris des procédures spécifiques pour la gestion éthique et confidentielle des plaintes liées à l'EAS/HS	Spécialiste en Sauvegarde Socio-Environnementale, Spécialiste junior en Sauvegarde Sociale et en VBG Coordonnateur	Coordonnateur de l'UC-FIP ; Autres spécialistes du Programme ; Services techniques ; Consultants	Trois mois après la finalisation du recrutement de l'équipe. L'équipe dispose déjà d'un Responsable S&E qui sera renforcé un expert junior en sauvegardes sociales et Sociale et VBG (dès la mise en vigueur du projet)	PM
Mise en place des organes provinciaux et nationaux du MGP (en les adaptant mécanisme à ceux existant et fonctionnels en les renforçant au besoin), y compris pour la gestion des plaintes liées à l'EAS/HS	Coordonnateur de l'UC-FIP	Spécialiste Sauvegarde Environnementale ; Sociale et VBG/AES/HS	Trois mois après la finalisation du document du MGP ainsi que du recrutement des ALEs et MOD	PM
Formation des membres des organes sur le contenu et le fonctionnement du MGP, y compris le traitement éthique et confidentiel des plaintes liées à l'EAS/HS	Spécialiste Sauvegarde Environnementale, Spécialiste Sociale et Spécialiste en VBG	Autres spécialistes du Projet ; Services techniques ; Consultants	Deux mois après la mise en place des organes au sein des CLDs et identification des points d'entrée spécifique.	PM
Informations/sensibilisation et communication sur les dispositions du mécanisme à l'endroit du personnel et des communautés, y compris sur les procédures spécifiques au traitement des plaintes d'EAS/HS	Spécialiste Sauvegarde Environnementale, Spécialiste en Sauvegarde Sociale et Spécialiste en VBG	Autres spécialistes du projet (à déterminer par le projet) ; Services techniques ; Consultants	Permanent	PM
Acquisition et mise en place du matériel et fourniture nécessaires au	Coordonnateur de l'UC-FIP	Spécialiste Sauvegarde Environnementale	Avant les séances de consultations et	

Actions	Responsable	Acteurs associés	Echéance	Budget prévisionnel en US\$
fonctionnement du MGP, y compris pour le traitement éthique et confidentiel des plaintes liées à l'EAS/HS		et Sociale Responsable Service Financier	lancement du MGP au niveau provincial.	
Elaboration des outils de travail nécessaires	Spécialiste Sauvegarde Environnementale, Spécialiste en Sauvegarde Sociale et Spécialiste en VBG	Consultants	Permanent après les séances de consultations et lancement du MGP au niveau provincial.	PM, conférer budget du cout prévisionnel

7. SUIVI ET ETABLISSEMENT DES RAPPORTS DU PMPP

Les activités de suivi relatives au PMPP seront déclinées dans les Plans (annuels, trimestriels et mensuels) de mise en œuvre. Ces plans préciseront entre autres pour chaque action ou activités prévues, le responsable, les acteurs impliqués, les ressources nécessaires (budget) et les délais de mise en œuvre. Des outils de suivi correspondant (rapports annuels, trimestriels et mensuels) seront élaborés pour être capitalisés dans le document global de suivi des activités courantes du projet. Les rapports de suivi mettront en exergue les écarts entre les prévisions et les réalisations en termes d'activités, les acquis de la mise en œuvre des activités, les difficultés et les solutions envisagées. Les responsables du suivi de la mise en œuvre des activités inscrites au PMPP sont les Spécialistes en sauvegarde environnementale, Spécialiste en sauvegarde sociale et Spécialiste en VBG qui seront assistés du Spécialiste en suivi-évaluation du projet.

CONCLUSION

Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes est dans le cadre de la mise en œuvre du PIFORES un des instruments incontournable, et est un des outils décisif pour le développement du projet, car il implique la culture du Projet relative au partage des informations, à l'écoute des points de vue et l'association des parties prenantes dans les processus de planification, de prise de décision et de renforcement des capacités.


De ce fait, le PMPP a été élaborée dans une approche participative (l'équipe de préparation du UC-PIF, l'équipe de la Banque mondiale ; l'équipe de consultants, notamment qui ont appuyé la préparation du document alignant ainsi plusieurs niveaux croissants et productifs de participation des parties prenantes dans une logique de consultation, de participation, de collaboration, d'évaluation et de conciliation des intérêts et des attentes.

Pour atteindre son but , ce PMPP prévoit de communiquer continuellement avec les communautés, les autorités nationales , provinciales, territoriales et les collectivités portant une attention particulière aux groupes vulnérables incluant les femmes, les populations autochtones et les autres groupes défavorisés soutenant ainsi que la participation est conçue comme une finalité dans la mesure où les parties prenantes sont constamment dans une position de mobilisation active et productive sur la base d'une vision commune, d'objectifs partagés et de choix stratégiques globaux dans le court, moyen et long terme.


ANNEXES

Liste des participants aux consultations publiques

Province de KWILU



VICE - PRÉMATURE
MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DÉVELOPPEMENT
DURABLE




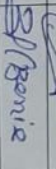





THE WORLD BANK
| WORLD BANK GROUP

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR LA FORÊT ET LA RESTAURATION DES SAVANES
(PIFORES)

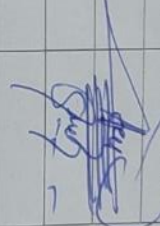

MISSION DE COLLECTE D'INFORMATIONS SUR LES OPPORTUNITÉS ET ATOUTS DES TERRITOIRES EN VUE DE
MIEUX CERNER LES MODALITÉS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION POUR UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DES
ACTIVITÉS DU PROJET
REUNION DES CONSULTATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES
KIKWIT/KWILU

FICHE DE PRESENCE DU 0912218021

N°	NOMS, POSTNOMS ET PRENOMS	INSTITUTION/STRUCTURE	H	F	CONTACT/ COORDONNEES	SIGNATURE
1	KAMENBE EDIMBOY ALBERT	SUPERVIS/LEAD IG URGU	X		099 513 547 9 082 344 541 9	
2	MATIER TU BAWAYELE	DEVELOPPEMENT RURAL	X		082 867 948 6 097 944 312 3	
3	KINGONZI MURATHA Godefroy	INSPECTION AGRICOLE	X		082 376 220 1	
4	KISEKE KIPULU POLYCARPE	INSPECTOR AGRICOLE D'OPFA	X		0814021115	
5	OKWEL NKONO BENIE	ALEQUENHAY RURAL/MOPFA		X	0825939652	
6	MBALA NPHIGAMA CEDRICK	IT. CASPALBID VILL	X		0817130087	
7	ITUMBA Nilly Blaise	Synnergie EAK-PERAKHETI	X		081 45 89389	

N°	NOMS, POSTNOMS ET PRENOMS	INSTITUTION/STRUCTURE	H	F	CONTACT/ COORDONNEES	SIGNATURE
8	MUKWATI NDOKU	ZDD/BULUNGU	X		0520929622	
9	BIZWA KAMBEMBO NONO	ITAGERI/TER. BULUNGU	X		0818572267	
10	LEBU-NDABA ANACLET	ITDR/DEV. R. BULUNGU	X		0812967198	
11	MADONDA TIBANA-DIBONA	INSP. UR BAN DE/ KIBUJI	X		0813486766	
12	MAIAMBWA KUBENBA	SUPER EM/ BAGAIZA	X		0823668530	
13	OBIER BINA-RINA	ITARI/BAGAIZA	X		0815604816	
14	ALEXANDRE YULA-MUKALTA	ITDR/DEV. R. MASI-M.	X		0823560583	
15	Adelphim NFERE HARUSU	ITAggriculture MASI-M.	X		081813781697	
16	PATRICIA WILLY	ISCO ONG	X		0825722445	
17	Hobensu Anne	ISCO	X		0810381140	
18	MUKENGA KAMUK.	VF1/KWILU	X		08144915319	
19	KASINGA Mayi, Delphin	ES KPNGR. OF/KWILU	X		0997651853	
20	Luvuala Munganga Bopy	VF1/KWILU	X		0816195839	
21	BAKWER HAKILA J.T.	ZERME HAKILA	X		0848144251	
22	Dr BASIKE KABWA Jean Paul	DPS KWILU	X		0814858641	
23	DOSTINE NAHIBANDA	FERMIER	X		0817066187	
24	URBAIN KIKUPA MANIMANGU	AND/STGR	X		0813523248	
25	HATENCZI-MANPIA-SÉPHERA	R.T	X		0824816514	

N°	NOMS, POSTNOMS ET PRENOMS	INSTITUTION/STRUCTURE	H	F	CONTACT/COORDONNEES	SIGNATURE
26	MROSJA MONIQUE	FERRE OIRO		F	082 40356 06	
27	Fr Soloko Thierry	FERRE Fr Soloko Thierry	X		0998126462/0824976475	
28	MILLO MARCEL GUY	FERRES HOSTAGE	X		0810559821	
29	MADIKANI MUMBAJA SN	Dir. EDD/KWIL	X		0816766884	
30	CHRISTINE KYWA PAMA	BANQUE MOUNDARE		X	08212 80196	
31	Nadia NIBANZI BAWOJA	R. N.		X	5998959521	
32	Prof Ashy Ngoy Bisongy	B. N.	X		082 222 7 222	
33	NIKOTI WOLO REVE.	RD. SUTREURISTUREDD. GARE		M	0813966961	
34	GATA KUNDAGBA HILAT	SG/HEDD		X	0810142443	
35	ROEL Wafadi	SG-HEDD			0818118562	
36	Fatima FRANZU BALOMBA	R. M	X		0999222641	
37	Pierre Gougon	BN	X		+1202517545	
38	ANTHONY CHRISTIAN	Men. p.n. EDD/KWIL	X		+243815041899	
39	C. VAN GU LUTETS	UC-PIF/HEDD	X		0818843278	
40	Amelmo Sini HUNBERE	UC-PIF	X		0820421220	
41	Ahemini KOFINKU M	UC-PIF	X		0818126013	
42	KAMA KAMA ROLAND	ITDR/BAGATA	X		0816386752	
43	DITIBU SENEZER Serge	Ferme SA	X		0810888921	

N°	NOMS, POSTNOMS ET PRENOMS	INSTITUTION/STRUCTURE	H	F	CONTACT/ COORDONNEES	SIGNATURE
44						
45	KimBuruu Kisiati	ECNDD/MAB	M		0878392 632	
46	Lukuku PAMAKU RAOUK	EM/KIKUW IT			0816043529	
47						
48						
49						
50						
51						
52						
53						
54						
55						
56						
57						
58						
59						
60						
61						



VICE - PRIMAIRE
 MINISTÈRE
 DE L'ENVIRONNEMENT
 ET DEVELOPPEMENT
 DURABLE



THE WORLD BANK
 IBRD • IDA | WORLD BANK GROUP

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR LA FORET ET LA RESTAURATION DES SAVANES
 (PIFORES)

ATELIER DE COLLECTE D'INFORMATIONS SUR LES OPPORTUNITES ET ATOUTS DES
 TERRITOIRES EN VUE DE MEUX CERNER LES MODALITES A PRENDRE EN
 CONSIDERATION POUR UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DES ACTIVITES DU PROJET
 TSHIKAPA/KASAI

FICHE DE PRESENCE DU 231 2212022

N°	NOMS, POSTNOMS ET PRENOMS	INSTITUTION/STRUCTURE	H	F	CONTACT/COORDONNEES	SIGNATURE
1	MBA-KALUMBA-AMBA	GOVERN. PROVINCIAL			0820033344	<i>[Signature]</i>
2	JENGE BONDIA ALEX	UC-PIFORES			0999999999@gmail.com 0999999999	<i>[Signature]</i>
3	BOUMBA-MUKENGA BIENVENUE	MINISTÈRE ENVIRONNEMENT			0999999999	<i>[Signature]</i>
4	NIUMBA-MUKENGA BIENVENUE	MINISTÈRE ENVIRONNEMENT			0999999999	<i>[Signature]</i>
5	KABUANGA KALIA JETOU	ENVIRONNEMENT			0999999999	<i>[Signature]</i>
6	PHITHEU TEBEBURUT SANDRINE	ASPIRANT FONCIER			0990799525	<i>[Signature]</i>
7	IRASHA MUSTAKA CELESTIN	PECHE ET ELEVAIRE			0997335541/089485763	<i>[Signature]</i>

N°	NOMS, POSTNOMS ET PRENOMS	INSTITUTION/STRUCTURE	H	F	CONTACT/COORDONNEES	SIGNATURE
8	KIKUNGA KOMBA ENIKI VASSANT	AFRIBES FORSIES	✓		081 4941 519-082 1000 787	
9	NDJONDO PERO ADERED	AGRICULTURE 11580	✓		082 75 93 822	
10	FRANCIS NGANKKI	EAD/TER. 14580	✓		084 72 29 153	
11	JUSTIN KANUNBEA	C. D. AGR. KASH	✓		081 60 17 134	
12	Richard KANGARA	Min Environnement	✓		085 620 12 71	
13	SHINSHANG KABU	E D 11			09 23 87 04 72	
14	DAVIDSON KATEMBERE	DIVI GERE/KAH	✓		09 88 56 69 17	
15	PONGO KUM LOYE	CEADP/REPAEF	✓		09 98 04 57 22	
16	Valentyn MBYANGA	CEADP/GICRR	✓		081 78 93 046	
17	SHATAI JULIE	CEADP/REPAEF	✓		081 03 56 62 8	
18	KOBIA MR FELICIA	CAADIF	✓		09 99 95 90 12	
19	WALU MURALI	CA DIN	✓		08 83 42 27 51	
20	IZHONDA NYURBA LERTHAB	Orsoville NIYAGA	✓		08 94 01 28 65	
21	Zandila Alice Adolphine	SuperViseur TGR TSH KARA	✓		09 93 78 51 11	
22	Jean NGAMU	CEADP/REPAEF-MURTA			081 9 65 79 88	
23	MURERE BOPE TAMEC	int'dg team reovigil old holl. Kural	✓		09 70 19 36 40	
24	E. VANOU	UC-PIF/NEOD	✓		081 88 43 27 8	
25	Piera Guigon	Dangwa Mvondide	✓		+1 202 91 75 45	

N°	NOMS, POSTNOMS ET PRENOMS	INSTITUTION/STRUCTURE	H	F	CONTACT / COORDONNEES	SIGNATURE
26	NYAMBUE NSEVERA Khasel	MINI PROV. ENVIR	V		0990586171	
27	GAHA RUNDAGBA HILOE	Sg / NEAD		X	0810142443	
28	KUFINU A.M. Affeni	Etat Sg/AI-CEPIE	X		081016013	
29	ANJON Bisongo Gilly	Banque Doudou			0822227222	
30	KOOL Kpacolic H	S/G/IEDD			0818118562	
31	Evariste. Buvaka Mungo	C/IB / EDD			0994969653	
32	Bouchaïn Kouti-Lara	Commissariat Affoufou	X		08107228341	
33	Muhamad TIKATA MARRA-NGA Tolefhor	JEY, KURNA MWETA	X		09107556416 / 082314 0993483346	
34	WIKUNYI KADWA P	C.A. E.A.A/KAS.	V		0998099122-0817276840	
35	KABONZO PUKERAYI	I.T. AGRILWERO	X		09994285922	
36	DIKKISHI SONDO TULES	I.T.A. TIKURA PALKANTONIA	V		0995784524	
37	MUTOMBO MBOMBO TADL	Superv. Jorol. Rue. Uelo	V		0997186300	
38	MUTHERA KANAYI NI'CO	Conseiller de Gouvern. charge du projet enviro	V		0998597944	
39	NGANDU-NGANDU SENG	CEADP / REPARTE	V		0893266837	
40	TSHILUMBA - FANSTIN	ONIGD / ACPD			0999107481	
41	MAMBOMBA-RUBUZ-SASSAD	chargé de TD			0978202306	
42	MBOMBO MBOMBO ARNOLD	DIVISION PRAI CADASTRE	V		0971668004	
43	MULAKASTIKA MUKENDI	CONSERVATEUR TITRES IMMOBIL	V		0993548343	

N°	NOMS, POSTNOMS ET PRENOMS	INSTITUTION/STRUCTURE	H	F	CONTACT/COORDONNEES	SIGNATURE
44	KAMBILI MITELISI DIEUDONNE	ACODES	✓		09771360389	
45	ATAMBOU-MBOUMBO ANINY	Antimo Proj Baotio	✓		076687902	
46	MUKAYI-NUTIMPAYI	CB CT/AF. Fouc.	✓		0993834367	
47	MUKANGA SYMPHOREUS	AVE PROJ ENVI	✓		0972971980	
48	KAMBANGI-RICHARD	ONG KREA	✓		0917337208	
49	ZANGILO-VICTOR	E.D.D.	✓		09944437163 0826434633	
50	KAVINGA-SABENGA VINCENT	AVOPRES / ONG.	✓		0976353558-0826462738 avopres@gmail.com	
51	KASA MBOUMBO DELAIE	Ministere EIA	✓		0976918657 delaiembo@gmail.com	
52	MILAMBU MILAMBU-STEPHAN	MINISTERE EM	✓		0887614849	
53	MURARAN KARHARILIA JEAN	CD DEV. RURA	✓		08122220150 08914445920	
54	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX					
55	MAKENGAN TADO	MINI. ENV.	✓		0975620787	
56	MSEUOLA - MSeuola-Francois	OB. Fouc. UERB	✓		0990195116	
57	MFOU-ERKANA EMMANUEL	CS/INIDVEL ORESEMI	✓		0990082642	
58	ILUNGA JEREMIE	OPS / KRABAI	✓		0990079774	
59	VAL ENFINI XHE LOUIS	CD AUCOMPELUBUNTU	✓		0998525306	
60						
61						

Liste des présences consultations CLD



VICE - PRIMATURE

MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DÉVELOPPEMENT
DURABLE



THE WORLD BANK
IBRD • IDA | WORLD BANK GROUP

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR LA FORET ET LA RESTAURATION DES SAVANES
(PIFORES)

MISSION DE COLLECTE D'INFORMATIONS SUR LES OPPORTUNITES ET ATOUS DES TERRITOIRES EN VUE DE
MIEUX CERNER LES MODALITES A PRENDRE EN CONSIDERATION POUR UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DES
ACTIVITES DU PROJET

REUNION DES CONSULTATIONS AVEC LES OSC LOCALES ET LES COMMUNAUTES SUR LES INSTRUMENTS DES
SAUEGARDES

TSHIKAPA/KASAI

FICHE DE PRESENCE DU 14/12/2022

N°	NOMS, POSTNOMS ET PRENOMS	INSTITUTION/STRUCTURE	H	F	CONTACT/COORDONNEES	SIGNATURE
1	SHIMILINA HOLO PHILIPPE	CLD/KATANGA	X		0933811481	Shuul7
2	MIHALO KASONGO LICY	CLD/KATANGA		X	0996231599	lucy
3	MBANIGO NGIDI	CLD/KATANGA		X	0898538828	M
4	REUYA-DEANIGO-CARTEUCH	CLD/KATANGA	X		0992724346	Sp
5	ISAKA KAPINGA	CLD/KATANGA		X	0923080645	Isa
6	MBO MBO KAFUKA	CLD/KATANGA	X		11	Boone

N°	NOMS, POSTNOMS ET PRENOMS	INSTITUTION/STRUCTURE	H	F	CONTACT/ COORDONNEES	SIGNATURE
7	MBUYA SODIKA CHARLES	CLD/KATANGA	X		0971619869	
8	ANDRE MATANGUA ANDP	CLD/KATANGA	X			
9	VIKTOR KAMUBWA VICTOR	CLD/KATANGA	X		0976689677	
10	MAYALA - MAYALA	CLD/KATANGA	X		0979345050	
11	MALZAGA - MALZAGA	CLD/KATANGA	X		0990319309	
12	MUELE MADIO	CLD/KATANGA	X		0997821482	
13	BEIKI KAMUHO BEKAS	CLD/KATANGA	X		09778999415	
14	CHARLES NGILANGU MBUNIKA	CLD/KATANGA	X		0973789756	
15	CHEP - KATANGA - NGAKOLA	CHEF. GPT KAT -	X		0977498044	
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						

PHOTOS



Photo n°1 : de famille atelier des consultations parties prenantes et collecte des données , Kwilu,Kikwit



Photo n°2 : vue des participants dans la salle



Photo 3 : visite des consultations auprès d'un prestataire a Kwilu, freres josephite



Photo 4 : vue d'un participant presentant les preoccupation de la province



Photo 5 : Vue d'une presentation des preoccupations, atouts et contraintes de la province de Kwilu, par les chefs de bureau des services techniques.



Photo 6 : photo de famille avec le gouverneur de la province du Kasai



Photo 7 : photo de famille atelier de collecte des données et parties prenantes a Tshiakapa



Photo 8 : presentation des atouts, contraintes et opportunités de la province du Kasai par les chefs de bureaux



Photo 8 suite : presentation des atouts, contraintes et opportunités de la province du Kasai par les chefs de bureaux



Photo 9 : photo de famille avec les chefs de village CLD, Katanga, Tshikapa, Kasai



Photo 9 : photo de famille avec les membres de CLD du village Katanga, Tshikapa, Kasai

Préoccupations des participants


Préoccupations	Réponses/éclaircissements
<p>Les participants ont demandé quels seront les titres à présenter en vue d'être bénéficiaire des activités du projet.</p>	<p>En réponse les intervenants ont rassuré que les fonds du programme seront destinés aux activités sur le terrain. En termes de sélection, ils ont énuméré différents types des bénéficiaires selon les différentes catégories des activités. En qui concerne les aspects fonciers les intervenants ont affirmé que tout terrain ayant ou présenté des conflits fonciers ne peut être accepté pour la mise en œuvre des activités. Ils ont aussi expliqué que les activités au niveau communautaire et au niveau individuel n'auront pas le même critère de sélection en pour la mise en œuvre des activités. Pour ce secteur privé les éléments attestant la propriété de la terre seront les éléments principaux et primordiaux pour la mise en œuvre des activités.</p>
<p>Les participants ont souligné le besoins en renforcement des capacités des service technique</p>	<p>Le projet a pris acte de cette problématique et besoin. Il a rappelé qu'une évaluation des besoins est en cours dans ce sens.</p>
<p>Les participants ont émis le vœux de la sensibilisation de la nouvelle lois en matière des PA et des aspects VBG en plus du code forestier et celle de la divagation des bêtes et gestion de feux et recommandé la prise en compte de la sensibilisation de toutes les lois qui touchent le secteur forestier</p>	<p>Le projet a pris acte de cette problématique et besoin</p>
<p>Les participants ont émis les vœux de voir la possibilité de la mise en place en plus des acacias des plantes a chenilles pour le reboisement</p>	<p>Le projet a pris acte de cette problématique et besoin. Il a rappelé que la mise en place des activités sur le terrain est faite de manière participative et l'agroforesterie est faite de manière ouverte avec plusieurs essences avec une attention particulière des acacias comme espèces a croissance rapide en réponse avec la demande énergétique</p>
<p>Les participants ont émis des craintes sur les CLDs et travailler de manière démocratique avec elle pour la sélection des plantules et essences pour le reboisement</p>	<p>Le projet a prise connaissance de la situation et a rappelé que le CLD est la porte d'entrée principale de la mise en œuvre des activités sur le terrain au niveau communautaire et travailler dans le processus de structuration et renforcement des capacités des différents CLD. Il a rassuré les participants de bonne exécution des activités avec l'implication active des CLD et partager les différentes leçons apprises de leurs implications avec les autres projets déjà mise œuvre dans le passé qui ont fait preuve et ont aidé à la mise à l'échelle de la même approche dans leurs provinces.</p>

<p>Les participants ont émis le vœux de la diffusion et mise en place des cultures pérennes et des accompagnement au niveau des territoires des plantations qui existent déjà</p>	<p>Le projet a pris acte de cette problématique et besoin. Il a rappelé que la mise en place des activités sur le terrain est faite de manière participative et l'agroforesterie est faite de manière ouverte avec plusieurs essences avec une attention particulière des acacias comme espèces à croissance rapide en réponse avec la demande énergétique</p>
<p>Les participants ont recommandé une harmonisation de l'appellation des CLDs pour tous les projets qui œuvrent dans leurs zones et éviter de dupliquer de nouveaux si cela existe déjà dans une zone d'intervention.</p>	<p>Le programme a pris acte et a rappelé qu'il se refaire toujours au texte pour les activités en rapports avec la structuration des communautés en CLDs. Il a rassuré qu'il ne dupliquera pas des structures s'ils existent déjà.</p>
<p>Les participants ont émis les inquiétudes sur les activités alternatives des communautés qui auront à mettre en place des CFCL</p>	<p>Le projet a rappelé que le processus de mise en place des CFCL est participatif et communautaire. Il a aussi rappelé que c'est à la communauté bénéficiaire de décider du vouloir et de la vocation des d'une CFCL. De ce fait les craintes sur les activités alternatives peuvent être levées.</p>
<p>Les participants ont voulu savoir comment les travaux contribueront à l'amélioration des savanes ciblées</p>	<p>Les intervenants ont expliqué l'approche de mise en œuvre des activités et des atouts que donne les activités agroforestières. Ils ont rappelé que le travail se feront dans les savanes dégradées et le rôle des activité est celui de conduire à la restauration de la fertilité en zone de savane, sédentarisation des paysans par ricochet la protection des zones forestières..</p>
<p>Les participants ont souligné la crainte de l'utilisation des acacias et ont rappelé les potentialités savaniques de la province en plus de ses richesses mais la population est pauvre comment le projet pense relever les défis.</p>	<p>Les intervenants ont rappelé que le projet en plus de l'objectif de réduction d'émission, Il contribue aussi à la réduction de la pauvreté. Le système agroforestier est ouvert et les communautés ont le choix de compléter les autres espèces d'arbre dans ce système agroforestier. Mais ils ont rappelé le besoins de la réponse énergétique dans la réponse de la demande sur les centres urbains.</p>
<p>Les participants ont émis le vœux de voir comment le projet pense pérenniser les acquis dans le futur avec la participation des CLDs alors que cette structure locale a des problèmes du point de vue législatif. Ils ont aussi émis aussi le vœux de préciser dès le départ le rôle de CLD qui doit être le socle de la maintenance des acquis du projet.</p>	<p>En travaillant avec les services techniques comme partenaires du gouvernement au niveau local, plusieurs thèmes de renforcement des capacités seront organisés tant pour les CLD que pour les ST avec un plan de pérennisation des acquis du projet et une définition des rôles de chacun durant la phase de mise en œuvre et post projet. Le gouvernement provincial au travers ses différentes services prendra le relais post projet.</p>


Annexe 2.

Liste des participants aux consultations publiques

1. Kasai Oriental et Lomami



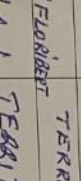
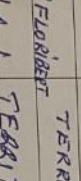
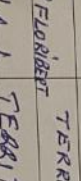
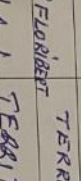
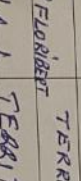
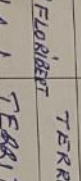
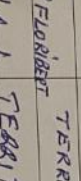
VICE - PRIMAIRE
MINISTRE
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DEVELOPPEMENT
DURABLE



THE WORLD BANK
IBRD • IDA • WORLD BANK GROUP

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR LA FORET ET LA RESTAURATION DES SAVANES
(PIFORES)
ATELIER DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES SUR LE CADRE DE GESTION
ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES)
MBUJI MAYI/KASAI ORIENTAL

FICHE DES PRESENCES DU 08/11/2022

N°	NOMS, POSTNOMS ET PRENOMS	INSTITUTION/STRUCTURE	CONTACT	SIGNATURE
X	1 KASONGO DITSHIENSO FLORENCE	TERRITOIRE LUBAO	0816112499 / 09948214565	
X	2 KABEDA MINDELA L	TERRITOIRE/KASANDA	0822603492	
X	3 NGOGY KABIL Roger	TERRITOIRE / KAMBI	0814163777	
X	4 KITENGE NGOUSSO Gaston	Ministère de l'Environnement et Développement Durable	09958827581	
•	5 NTOLU NUMUDIA MATU VERAINOT	Commune de l'Etat Gabielkon	08554640285	
•	6 HBAHABU JOSEPH	UNION FAITH FORTE	0856129299 / 813804985	
•	7 MUKENI Lukusa Alain	A.D.G.R.N	0854593434	

N°	NOMS, POSTNOMS ET PRENOMS	INSTITUTION/STRUCTURE	CONTACT	SIGNATURE
8	KAZANI NKUMBI Aethun	FODAGRI	089 154 4203	
9	AUGUSTE DIKOHRO	Air-pour-CELLE	0844997783	
10	Alpha SORUÉ	ABITRAPÉ	0856999999	
11	CLOVIS TCHILIK	FANRATAIY Tour YE BIDA	085 616 2651	
12	FABREY MALUMBA	TERRITORE	0857222704	
13	Abelot HPOIE	DEV. RURAL	0816065054	
14	Blaise RUTHA In Aukony	M. I. K. ANUNYON	08568279339	
15	KABEYA OPINTEA	AT KABEYA		
16	HASANGA KARENZI	C.D. EDD KOSTARI	0823307815	
17	KAZIBI JASAL	AT / M. T. Y. M.	0843945112	
18	MASENGU JASALINE BULANDA	PROTODOLE D'ETAT	0870085232	
19	BLANDINE YANKU	PROTODOLE D'ETAT	0896829900	
20	Awalet JIANGA NIBOY	Chef du Poste	0856159937	
21	Nthana KAPITA PROYI	ADETRAPE/ONS	085 989 6403	
22	Alphonse KANBI	ESU	085 648 5575	
23	MUKIRO BASHINYA Fatoué	DEG	0840208687	
24	Nyengo JAVESA R	AT / LV/LV	0811868828	
25	Appalaine THABAKA	UDNY	0819386161	

N°	NOMS, POSTNOMS ET PRENOMS	INSTITUTION/STRUCTURE	CONTACT	SIGNATURE
26	SEMMANZAST HABIKU AINE	JAD C	0856 248032	
27	Lambert Preloko	REPRES	084202 8650	
28	Alexis BONPUMBA	Fds. Bwawa	071883 77 84	
29	YUTINGA NKOLA	TERRITRIE TSHLENDE	085299 1982	
30	MBYA-MUTHABAY	TERMINALE KUPAZIMBA	085462 2841	
31	MBABALA NBAROLA CEDRICK	FAM	085806 5085	
32	KABENGELE-ITALU	ATI/RIABI	08509 09560	
33	NGALI KUMA tundo.	SOCIETE CIVILE	081699 58 18	
34	MBABA-KALONBYI-DIMWITIGI	INSPECTEUR P. KUBI	081944 69 22	
35	Dima KALALA BAKIKIHI	ENVIRONNEMENT	085429 9930	
36	Leonard FR. KAPAKKA	C. D. EDD	084080 9463	
37	Philly N'voko	GREED	0851951 854	
38	GEORGE TSHLENDI YAMBA	OTCPA) KGA	081830 0938	
39	Jean-Muue KIBBYA	TEKR. NSAMUKUNA	084 53392 51	
40	PATHTY MBATA	DEVELOPP. RURAL	089390 9672	
41	ADRCAS-TSHIABU	APRODI	085611 9930	
42	MANKIROKO JONKI	AFRIKES FOMKES	097198 1004	
43	Bavon KUKUKA KASONSIA	Conseiller Aménagement	08425 68789	

2. Kwilu



VICE-PRIMATURE
MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DÉVELOPPEMENT
DURABLE



THE WORLD BANK
IBRD · IDA | WORLD BANK GROUP

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR LA FORET ET LA RESTAURATION DES SAVANES
(PIFORES)

ATELIER DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES SUR LE CADRE DE GESTION
ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CGES) DU PROGRAMME
BANDUNDU VILLE/ KWILU

FICHE DE PRESENCE DU 10 NOVEMBRE 2022

N°	NOMS, POSTNOMS ET PRENOMS	INSTITUTION/STRUCTURE	CONTACT	SIGNATURE
01	MUKUBATI YUN. JB	TERR. NAST-D	0813630534	
02	MBOUMA Kobi Alain	Gouvernement	0891914835	
03	IGERHA BANDA	CN GTCRR	0998685128	
04	Mrs Michu MULUA	Dir. Amb EDD	0823904686	
05	Mr VALU-NZAKI	MIN. GENRE	0817544514	
06	Mr KIANKA LESSA	COM. SOLV.	0823450961	
07	MOSETE BUNGA LISA CORNEL	ONGI AMAR	0822802919	

N°	NOMS, POSTNOMS ET PRENOMS	INSTITUTION/STRUCTURE	CONTACT	SIGNATURE
08	Osee KAKU LE-SIRIWAYO	SG-MEDD/KIN	0827705228	
09	JEAN PAUL LORUTU	PERSONNE RESSOURCE	0812952309	
10	MANIKOIO-NKE JOSEPH	AT/BAGUAIA	0811850630	
11	NTAMB-INAU YVES	ADD/MEDD/KIN	0816914657	
12	KINBUMBA TOLOMBA	Ingénieur Humain ASB	0824728677	
13	KUNILIBI NBO	MIN ATENAGEMENT	0810179972	
14	KALUNDA HUNGUBU F.	A.T./IDIOFA	0815857283	
15	KABA MWANKIMI	AT/BILUNGU	0814170035	
16	MORGAN TSHUNZA	CD EDD	0818224846	
17	NTADI PSIMANGANI MOD	CD EDD	0818118562	
18	MADIDISHI MUNDU	AT/GUNAVU	0813653705	
19	TACKIWI TATE KIZIKU	CHRISMOVIC/ONG	0814022419	
20	NUNAKUMY TENDRE	MINIPRO Aff Foncier	082166088	
21	KAPTEN BONSO V.	DR -	0816437228	
22	JUNIOR MATUMBA	Coord. ministère env	0824426754	
23	KAYEMBE Jean-Paul	Sonst. BANVA	0817138112	
24	PAKENGO PANGAYAH R.	UNIBAND	0817840804	
25	AWIWI MUMBU Celestin	AFF-F.	0810664982	

N°	NOMS, POSTNOMS ET PRENOMS	INSTITUTION/STRUCTURE	CONTACT	SIGNATURE
26	GABANGI KILOLO JEAN	COFERD	0828585333	
27	MUKWA PLACIDE	CAFEN	0810080624	
28	Bonaventure ITSHARI	GICRR	0817356171	
29	KINDANI KASINBA	MINAGRI ZELOR	0811728018	
30	MFER BACHARA ZACHARH	Consulteur MINAGR	0810521629	
31	ESTIMA WATNY VINCOT	CASFD	0812413201	
32	TADINA MBOTIKA	Observateur Tech	0820730534	
33	EZEHEL KARENDA	RAFECODS	0814218489	
34	Michel NKWERISA	PRÉSIDENT FEC	0816061257	
35	Mo Wilfid N'KIERE	APPROFEM	0816425199	
36	Willy Mwisica	ISCO	0825572445	
37	MUKODO THERRY	MINISANTE	08162749246	
38	NYOKA MIHALA JUSTIN	Aménagement du T	0810625551	
39	ALAMBONI - MODIKI	prcto	0827539417	
40	BURÉ-ZOLA - CLAIRE	protocole	0829037242	
41	KIMONA - ESTHER	PARTICIPANTE	0820830270	
42	C. VANGU LUETE	UC-PIF	0818843278	
43	ZALOGO JEAN	UC-PIF	0816867444	

N°	NOMS, POSTNOMS ET PRENOMS	INSTITUTION/STRUCTURE	CONTACT	SIGNATURE
44	Dobol DUTUNDU	UC-PIF	084688688	
45	Astermi KOFIKU	UC-PIF	0812122013	

3. Kasai Central





VICE - PRIMATURE
 MINISTÈRE
 DE L'ENVIRONNEMENT
 ET DÉVELOPPEMENT
 DURABLE



THE WORLD BANK
 IBRD • IDA | WORLD BANK GROUP

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR LA FORET ET LA RESTAURATION DES SAVANES
 (PIFORES)

ATELIER DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES SUR LE CADRE DES GESTION
 ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CGES) DU PROGRAMME
 KANANGA/KASAI CENTRAL

FICHE DE PRESENCE DU 11/11/2022, SALLE CENTRE DES
 Ressources

N°	NOMS, POSTNOMS ET PRENOMS	INSTITUTION/STRUCTURE	CONTACT	SIGNATURE
1	MUTSHIPAYI BALWE HONDE	GOUV. PROVI	0811759903	[Signature]
2	JENGE BONBA ALEX	UC-PIF	0854164022	[Signature]
3	BATSAI MACTORI Henni	SG	0815020806	[Signature]
4	NKOLE ILUNGA Tommy	DDD/SS/MEDD	0844600087	[Signature]
5	MAUNUK WATAH	UC-PIF	0911096777	[Signature]
6				
7				



VICE - PRIMATURE
 MINISTÈRE
 DE L'ENVIRONNEMENT
 ET DÉVELOPPEMENT
 DURABLE



THE WORLD BANK
 IBRD • IDA | WORLD BANK GROUP

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR LA FORET ET LA RESTAURATION DES SAVANES
 (PIFORES)

ATELIER DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES SUR LE CADRE DES GESTION
 ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CGES) DU PROGRAMME
 KANANGA/KASAI CENTRAL


FICHE DE PRESENCE DU 11/11/2022, SALLE Centre des Ressources

N°	NOMS, POSTNOMS ET PRENOMS	INSTITUTION/STRUCTURE	CONTACT / email	SIGNATURE
1	MBUYI TSHILUMBA Denis	UCOOA	0974643968/0835161345	[Signature]
2	KOBO MUENALUZA Henni	FOKAL-ONG	0998310225 fokal@fondation14@gmail.com	[Signature]
3	Kabasa Kumbi Charlotte	TCHAKA	0998645858	[Signature]
4	André TSHIBONDO	ODECOLA/N	09703340580 odecola130@gmail.com	[Signature]
5	KADAMBA SHAMBUA Nestor	AGRI-EL.SERUVE	apidsm@seruve@gmail.com	[Signature]
6	ALFRED KATWICKICAL	INSPECTION AGRIC	081015132-0995063371	[Signature]
7	IVUDI-KUUMINA CRISPIN	CRONDISTRICT	0899761974 ivudi@crispin@gmail.com	[Signature]


N°	NOMS, POSTNOMS ET PRENOMS	INSTITUTION/STRUCTURE	CONTACT	SIGNATURE
8	KATENGE MUTUKAYI JUNIOR	DIVISION PROVINCIALE DE L'AMENAGEMENT ET DE LA RECONSTRUCTION	097613 42 64	
9	BIBOLO BIKUMI MBWANGA Celeste	REPALEF	099688063 / 0228317995	
10	FRANÇOIS BAKANDOWA	FEC	09713 55,197	
11	MIBUDONNE TULUME	MIN. FAD	0998332676/0525805588	
12	ARICHIM MBANZA MUMBA	Direc. MIN. FAD	0975012526 / 0222258771	
13	THOMAS MUTULE MANGOLE	AT / LCI ZA	0998750488 / 0222756539	
14	TIPOTHEE TSEKELA NULUNDA	Cabinet du Gouver. Congo	0970682593	
15	Jean SAKAZI DSISA	AT V & IN BELENGE	0984856485	
16	LWJABBA Ishibanaby Jean-D.	A.T. KAZUNBA	0998748999	
17	MUKENDI JC	Coord. ANVEAD	0973325561	
18	KASANDA KASALA	ACP	0999015016	
19	Dominique KABUE	APROBES	0992152830 / 0810827657	
20	Grégoire NGUYI MUBULA	Direc. des Affaires Financières	0999292697 / 0816628456	
21	KAJEMBE MINTANTA	FACULTE D'AGRONOMIE UNIV. ST LAURENT, KA.	0999946083 0810907059	
22	Bertin KARDONCO LX	AT / ANBOYA	0974212097 0814863831	
23	Christophe Sakazi Matoni	A.T. DEMBET	0993555688	
24	BOPE KISHA TANGA / ISHIBANBY STEPHANE	I.P.D.R	0816004765 0810727543 / 0995910124	
25	Jean SAKAZI NBOYA	ANSER	0220491518, 0999169629	

N°	NOMS, POSTNOMS ET PRENOMS	INSTITUTION/STRUCTURE	CONTACT	SIGNATURE
26	Pascal POSSIBLE MUAMBAKU	-CEILW CONGO	0817709898 / 0974806358	
27	NIBOUA DJEZELE	PIREDD / KJA	0816075411	
28	Timothée NOAYE	UCOOP / CONGO	0994100976, 0812876624 ucoopcongo@gmail.com	
29	IBRAHIM MUKENDI	PIREDD / KJA / UC-PIREDD	0812603804	
30	KANUSHIPI KANUSHIPI STEPHANE	RTNC	0975954847	
31	Kenia KENDANI NGANU	PIREDD-BASSIN KGA	081604019	
32	MICHEL DICAYINCA	PIREDD / USA / COORDONATEUR	08122054657	
33	CELESTIN KANKONAE	DIVISION GENRE	0812451548	
34	DAMIEN KHAMISO	PIREDD / MBKIS	0813668783	
35	PAUL BUAMBA	CAMPA	0810762160 / 0970756661	
36	Jérémi BATANTE	FERRE ELIE-MANISO	0987427102	
37	Berthe NAMA KASEU	Gouvernement / Conseiller	0993286709 / 0813149972	
38	Anthoine MUKHABA	C.P. EAJ	0816034875	
39	RICHARD MUILA	FOKAL-ONG	0977012041	
40				
41				
42				
43				

➤ 4. Kasai



VICE-PRIMATURE
MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DÉVELOPPEMENT
DURABLE



THE WORLD BANK
IBRD • IDA | WORLD BANK GROUP

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR LA FORET ET LA RESTAURATION DES SAVANES (PIFORES)

ATELIER DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES SUR LE CADRE DES GESTION ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CGES) DU PROGRAMME TSHIKAPA/KASAI

FICHE DE PRESENCE DU 15/12/2022, Salle de l'Hotel PARADIS

N°	NOMS, POSTNOMS ET PRENOMS	INSTITUTION/STRUCTURE	CONTACT/COORDONNEES	SIGNATURE
1	MEBA-KALUMBA DIALLO	MINISTRE AGRICULTURE	08 200 33344 diallokalumba@gmail.com	
2	DITUNGA BEYA Fleuri	Gouv. Prov. (Minipro) A.T.I	0991573535 ditungabeya@gmail.com	
3	JENGE BOOBA ALEX	UC-PIF/SIES	0854164022 alexjenge@gmail.com	
4	Kimanyi Jenia	DDO/MEDA	kimanyijenia@gmail.com 0974278372	
5	MULEJA MALU PAUL	PROSPERITE DANS LE METIER / PM ONG	0334546756, 0815204959 pmprosperite@gmail.com	
6	NYEMBUE NSENDA	MIN. ENV.	0990586171	
7	KAYEMBE-DIBOKO-DIVISION MEN	DIV. GENRE, FAMILLE ET ENFANT	0816092086 - 09985566317 kayembe.diboko@gmail.com	

N°	NOMS, POSTNOMS ET PRENOMS	INSTITUTION/STRUCTURE	CONTACT	SIGNATURE
8	KEMIFAXISA ERIC	DIV. PROJ. INFRASTRUCTURE ET TRAFIC	0997502438, 0979900478	
9	OVO PRE	REPRESENTANT DIV. PROJ. ONG	0994252307	
10	MUANGALA NILONGA ZOLA	DIV. PROJ. Pêche et Elevage	0979371489	
11	KABONGO BAMBANSA HONORE	MIN. SANTE AFFAIRE	0971215343	
12	LOKADBA MBONKONDO	AT/TER. DEVELOP	0887198380	
13	TSHUMBA-LUROYA	ONG/ACD	0999707431	
14	Roger KABANANGI	AT/TER. HUMAN	0995644474	
15	Kubo Jean-Paul	AT/TER. Tshikapa	0992558079	
16	KALIMBA HUKONGO Leonard	MINI AGRICULTURE/Conseiller	0812840169	
17	MBOMBO MBOMBO ARNOLD	MIN. PROJ. GENRE/COORD.	0971662004	
18	NSENDA-NSENDA-FRANCIS	MIN. PROJ. AFFAIRES FINANCIERES	0990195116	
19	MAMAKA KABASHA JEAN	I.P.D.R.	0973322141	
20	LUMU LUMU Bruno	Repr. ONG/AJIOECO	0992102357	
21	KABENGOLB JEAN-CLAUDE	RAPROCHON ONG	0972057217	
22	MNIFA-NGALULA-MUANZA	Coord. matrice AMPK ^{ONG}	0991308854	
23	Patricia LUKUNYI K	DIV/ENV. DEV. D	0998099172	
24	MICASTARIA OLIVIER Alain	N. SOCIETE CIVILE	0999674249	
25	NJONDO BEJI JONAS	MINI PROJ. PLAN	0817806641	

